



300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 2962-MARDI 11 JUILLET 2017

REPORT DES ÉLECTIONS

Tirs croisés sur la Céni



Selon l'opposition, l'option prise par le président de la centrale électorale de postposer la tenue des élections plongerait le pays, qui va déjà très mal, dans une nouvelle spirale d'incertitudes aux conséquences incalculables.

Pour les différentes plates-formes affiliées au Rassemblement, le président de la Céni a failli pour n'avoir pas respecté l'échéance de décembre 2017 fixée dans l'accord du 31 décembre et, par conséquent, est appelé à rendre le tablier.

Pour la majorité cependant, l'accord de la Saint-Sylvestre avait déjà laissé une possibilité de report de délai prévu, quitte à convenir sur un nouvel échéancier dans le cadre d'une concertation Céni-gouvernement-CNSA. D'où l'appel à l'installation rapide du CNSA en vue de discuter de la date prochaine de la tenue des élections.

Page 2

PROCESSUS ÉLECTORAL

Corneille Nangaa accusé d'enfreindre le droit de vote des Congolais

Selon l'Institut de recherche en droits humains, le président de la Céni engagerait sa responsabilité personnelle dans son annonce faite à partir de la rencontre de l'OIF à Paris d'ajourner la tenue des élections. Il prive, de ce fait, le souverain primaire de sa prérogative de désigner les dirigeants de son choix et détruit le mécanisme de contrôle citoyen de la bonne gouvernance politique, économique et sociale.

Pour l'IRDH, le renvoi sine die de la tenue d'élections est jugé d'illégal et d'arbitraire, car « il n'est fondé sur aucun rapport d'évaluation ni une



Un électeur accomplissant son devoir civique

étude de terrain rendus publics ». Cette action, d'après cet Institut, constitue une atteinte grave au droit de vote pourtant ga-

rant à tout Congolais par l'article 5 de la Constitution et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Page 2

SUD-KIVU

Marcellin Chisambo sur une chaise éjectable

Prenant le relais des députés provinciaux, les forces vives de la province du Sud-Kivu ont décidé, elles aussi, de s'immiscer dans la démarche visant la tête du gouverneur de province Marcellin Chisambo visiblement honni par ses administrés. Depuis quelques jours déjà, une pétition circule parmi la population avec pour objectif déclaré d'obtenir sa déchéance.

Les initiateurs de la pétition ont amorcé la campagne de récolte des signatures et, en un temps recors, sont parvenus à recueillir près de trente mille signatures. Ils comptent aller jusqu'à cent mille pour donner un peu plus de relief à leur action qui demeure avant tout légale, c'est-à-dire conforme à l'article 27 de la Constitution.

Page 5

ENVIRONNEMENT

Cinq contrats illégaux d'exploitation forestière annulés

Les autorités congolaises ont annulé cinq contrats d'exploitation forestière pour avoir été attribués en violation du moratoire de 2002 sur l'octroi de nouvelles concessions forestières. Les « cinq contrats illégaux » annulés ont été passés entre septembre et novembre 2016 par un ancien ministre de l'Environnement congolais, Robert Bopolo, avec des sociétés de droit congolais.

Les contrats concernés ont été attribués en violation de la loi « fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière, du moratoire en matière d'octroi des titres d'exploitation forestière et de la procédure d'attribution des concessions forestières », a noté le ministre de l'Environnement. Page 5

ÉDITORIAL

G19

Ce qui s'est passé à Hambourg en fin de semaine dernière avec le divorce confirmé entre les Etats-Unis et le reste de la planète sur les questions climatiques n'aura très probablement aucune incidence sur la bataille que mène notre espèce pour sa survie. D'abord, parce que le reste du monde, autrement dit 95 % des peuples de la Terre, ne se laissera pas influencer par le radicalisme du président américain, Donald Trump. Ensuite et surtout parce que celui-ci sera contraint tôt ou tard de rétro-pédaler en reconnaissant l'erreur historique qu'il a commise lors de ce très récent Sommet des grandes puissances.

Le G20 ayant momentanément cessé d'exister sur les questions environnementales, il revient donc au G19 d'accélérer le processus adopté lors de la Conférence sur le climat – COP 21 - qui s'est tenue à Paris il y a deux ans et de prouver ainsi que la défection d'une grande puissance ne modifie pas la volonté des hommes de protéger la nature. Cela n'a rien d'illusoire si les pays les plus riches, donc les plus pollueurs, appliquent rapidement et concrètement les décisions qu'ils ont approuvées avec l'ensemble des pays qui occupent les cinq continents.

Pour dire les choses de façon encore plus carrée le retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat offre au Tiers-monde une magnifique occasion de rappeler aux gouvernants du monde dans lequel nous vivons que les dérives auxquelles nous assistons sont la conséquence directe des excès commis par les nations industrielles de l'hémisphère nord, mais aussi que la solution de ce problème ne pourra être trouvée que si les pays émergents de l'hémisphère sud - Afrique, Asie, Amérique Latine - sont soutenus dans leur marche vers le progrès.

Pour ne citer que cet exemple, qui peut imaginer que la bataille pour la protection de l'environnement engagée à l'échelle planétaire sera gagnée si les peuples de l'immense Bassin du Congo ne sont pas aidés dans les actions qu'ils conduisent très précisément dans ce but ? Dans le même temps où les Etats-Unis de Donald Trump se retirent de l'Accord de Paris que les pays riches s'emploient donc à soutenir le Fonds Bleu dont la création a été actée lors de la Conférence d'Oyo il y a quatre mois. Ils apporteront alors la meilleure des réponses aux climato-sceptiques qui entourent le nouveau président américain.

Le courrier de Kinshasa

VIE DES PARTIS

ECT s'enracine à Maluku

L'Éveil de la conscience pour le travail et le développement (ECT) présent déjà à Maluku vient avec l'adhésion du député provincial Kale Lobobi Prosper-Papy de s'enraciner dans cette contrée urbano-rurale de la capitale. Le 9 juillet, ce parti a enregistré un succès très remarquable à Maluku centre.

Avec en tête son autorité morale Felix Kabange Numbi, les militants de l'ECT ont procédé à l'accueil d'un nouvel adhérent de taille au sein du parti. Il s'agit du député provincial Kale Lobobi Prosper-Papy qui a reçu le ministre de l'Aménagement

nombre, ont exprimé leur attachement total au parti du ministre de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville.

Au point de chute de la marche, près dix mille militants attendaient le cortège dans une ambiance festive. Sous les applaudissements de la foule, l'honorable Kale Lobobi a reçu des mains de Sandra Lola, représentante du directoire politique de l'ECT, les symboles du parti : la lampe tempête, le foulard, le drapeau ainsi que la casquette. Suivra la signature des fiches d'adhésion par les notables

électoral en RDC et d'aller se faire enrôler. L'instant d'après a été l'accompagnement des membres de l'ECT à l'enregistrement sur les listes électorales au centre d'inscription situé dans l'enceinte du complexe scolaire Bondeko de Maluku. Le député provincial Kale Lobobi s'est enrôlé sous le regard du ministre Félix Kabange qui lui a promis tout le soutien du parti dans l'implantation, la sensibilisation et la formation civique des militants.

Il faut noter que sur place, l'ECT va également travailler avec l'ONG «Action Kale Lo-



Kabange Numbi (au milieu) lors de l'activité politique

du territoire et autorité morale du parti à son arrivée dans la cité de Maluku située dans la périphérie ouest de la ville de Kinshasa. Félix Kabange était accompagné pour la circonstance de son épouse Irène Kasongo. Ensemble, ils ont marché avec la population scandant des chants de joie et de bienvenue.

Sur deux kilomètres, des personnes venues en grand

du coin avec Kale Lobobi lui-même. Dans son bref speech, le leader des nouveaux adhérents a promis de faire rayonner le parti à Maluku centre et dans les quatorze quartiers qui constituent cette municipalité urbano-rurale.

À son tour, le ministre Félix Kabange Numbi a félicité cette adhésion massive au parti ECT et juste après il a appelé la population à soutenir le processus

bobi» qui encadre les veuves et les mamans maraîchères. Celles-ci ont offert au ministre de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville, des biens en vivres, notamment des chèvres, des bananes plantains, des paniers des poissons fumés, etc., pour sceller d'un cachet spécial de gratitude la visite de l'autorité morale de l'ECT dans cette contrée.

Aline Nzunzi

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bobe
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

REPORT DES ÉLECTIONS

Tirs croisés sur la Céni

Selon l'opposition, l'option prise par le président de l'Institution Corneille Nangaa plonge le pays, qui va déjà très mal, dans un nouveau cycle d'incertitudes aux conséquences incalculables.

Il n'y aura pas d'élections en décembre 2017. C'est le président de la Céni, Corneille Naanga, qui l'a dit vendredi dernier depuis Paris dans le cadre d'une rencontre entre l'OIF et les envoyés spéciaux des États et organisations internationales partenaires de la RDC impliqués dans l'accompagnement du processus électoral. La nouvelle a fait l'effet d'une bombe, prenant à contre pied tous ceux qui militaient déjà pour la tenue des scrutins en décembre de l'année en cours. Les partis et regroupements politiques de l'opposition qui avaient fait une fixation sur la tenue coûte que coûte des élections d'ici décembre ont dû déchanter. Ils sont dès lors tenus de recadrer leurs stratégies politiques par rapport à cette nouvelle donne. La levée de boucliers s'est faite un peu partout avec, à la clé, la menace de remobiliser la rue pour dénoncer ce qui paraît comme une provocation de trop de la part d'un régime « qui tient à s'éterniser au pouvoir », selon les propos de Félix Tshisekedi, leader du Ras-sop/Limete. À l'opposition radicale, on laisse entendre qu'on n'est pas prêt de cautionner un deuxième glissement. Plusieurs plates-formes de ce bord politique jugent d'arbitraire et



Corneille Naanga

d'illégal le report des élections qui, selon elles, a le mérite de rendre le ciel nuageux dès lors que la Céni n'a proposé aucune indication claire sur un quelconque calendrier technique assorti d'un échéancier clair. Sans cette boussole que constitue le calendrier électoral, il va sans dire que le processus électoral patauge dans les méandres de l'incertitude.

Quand bien même le calendrier électoral serait publié après l'évaluation du processus électoral par la Céni, le gouvernement et le Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), rien ne rassure cependant sur la

suite. L'absence du CNSA non encore installé est un autre détail qui risque de retarder les échéances. On en a encore pour longtemps, connaissant les habitudes de la classe politique congolaise dont la nonchalance est devenue une seconde nature.

Entre-temps, des sources proches de la Céni font savoir qu'il est impossible d'avoir le fichier électoral d'ici le 31 juillet comme prévu. Tout est donc tributaire à une concertation Céni-gouvernement-CNSA censée relancer le processus électoral conformément à l'accord de la Saint-Sylvestre.

Vivement le consensus !

En attendant, l'échéance de décembre 2017 apparaît, au regard des difficultés techniques brandies par la Céni, comme populiste et non réaliste. Reviendra-t-on à l'échéance d'avril 2018 fixée par l'accord du 18 octobre qui avait tout l'air de prendre en compte toutes les données techniques pouvant assurer la faisabilité des scrutins ? La question reste posée. Là-dessus, certains observateurs font remarquer que l'indépendance de la Céni, seule habilitée à décider sur l'organisation des élections risque d'être écornée

au profit des politiques qui, une fois de plus, vont tenter de la mettre à la traîne. Ce qui ne serait pas de nature à faire avancer les choses. « Cette réunion permettra d'avoir une date raisonnable et non populiste qui devra être respectée », tente de rassurer un cadre de la majorité sans pour autant convaincre les sceptiques de l'opposition. Pour ces derniers, Corneille Naanga a failli pour n'avoir pas tenu l'échéance de décembre 2017 fixée dans l'accord du 31 décembre et, par conséquent, est appelé à rendre le tablier. Ils balayent d'un revers de main tout l'argumentaire développé par la Céni pour justifier ce report en mettant en exergue l'insécurité au Kasai. Pour eux, le report de l'élection « porte atteinte au droit de vote » des Congolais.

Plus incisifs, certains membres de l'opposition à l'instar de Claudel Lubaya, leader de l'UDA - parti membre de la Dynamique de l'opposition -, estiment que ce report des scrutins va périliter le pays dans un cycle infernal d'incertitudes aux conséquences incalculables. Et d'inviter toutes les forces réelles du changement, celles qui ne se sont pas compromises, « à fédérer leurs énergies pour dégager un consensus urgent sur les voies et moyens de préparer et de réaliser l'alternance tant attendue par notre peuple et pour laquelle il a payé le prix le plus fort ».

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Corneille Nangaa accusé d'empêcher les Congolais d'élire des dirigeants de leur choix

Selon l'Institut de recherche en droits humains, le président de la Céni, qui engagerait sa responsabilité personnelle dans son annonce faite à partir de la rencontre de l'OIF à Paris, prive le souverain primaire de sa prérogative de désigner les dirigeants de son choix, détruit le mécanisme de contrôle citoyen de la bonne gouvernance politique, économique et sociale.

Dans un communiqué du week-end, l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) a noté que le président de la Commission nationale électorale indépendante (Céni), Corneille Nangaa Yobeluo, venait d'annoncer de Paris, le 7 juillet, pour la énième fois, « l'impossibilité » d'organiser des élections présidentielle, législatives et locales en RDC. Pour cet institut, le renvoi sine die de la tenue d'élections est jugé d'illégal et d'arbitraire, car « il n'est fondé sur aucun rapport d'évaluation ni une étude de terrain rendue publique ». Cette action constitue ainsi, a souligné l'IRDH, une atteinte grave au droit de vote qui est une prérogative fondamentale garantie à tout Congolais par l'article 5 de la Constitution du pays

et l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Cet institut rappelle, en effet, que lesdites élections devraient se tenir depuis novembre 2016 dans les délais et termes constitutionnels. « Elles ont exceptionnellement été renvoyées à une date à fixer par la Céni avant décembre 2017, conformément à l'Accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa, de décembre 2016 », a fait savoir l'IRDH.

La responsabilité personnelle de Corneille Naanga

Pour l'IRDH, en sa qualité de président d'une institution publique d'appui à la démocratie, toute décision de Corneille Naanga de changer la période au cours de laquelle

devraient se tenir les élections devrait être écrite, motivée et prise dans le respect des procédures en la matière. Pour ne l'avoir pas fait, soutient l'IRDH, Naanga engage sa responsabilité personnelle.

Face au manque de justification documentée des propos du président de la Céni, les chercheurs du Projet d'application des droits civils et politiques de l'IRDH (PAD-CIPO) cités par cet institut estiment que les ONG devraient remettre en cause la manière dont elles défendent les droits de l'Homme. « Elles doivent, d'une part, réduire le souverain primaire en lui expliquant pourquoi il doit reconquérir son droit de vote violé systématiquement. De l'autre, elles doivent attirer Monsieur Naanga devant les instances judiciaires de la République ou internationales pour violation des droits de l'Homme, en l'occurrence le droit du peuple congolais de désigner les représentants de son choix », a expliqué cette structure.

L'IRDH explique, en effet, que le vote était un droit fondamental reconnu à tout Congolais de donner mandat, à terme légal et régulier, à un ou plusieurs dirigeants de gérer la chose publique, avec obligation de lui rendre compte. Il rend possible le questionnement sur la gestion de la paix, la sécurité et le bien-être de tous. Il permet de sanctionner les animateurs des trois pouvoirs traditionnels séparément et de leur exiger le respect de la Constitution. En plus, le respect du droit de vote constitue le gage de la bonne gouvernance politique, économique et sociale. Il concourt à la construction d'une société juste et digne à laquelle tout humain aspire.

Par contre, a-t-il noté, l'abus du droit de vote affecte l'exercice et la jouissance de tous les autres droits. Il motive la répression des droits et libertés d'expression d'opinions politiques, de pensée ou de conscience. Il sous-tend les atteintes aux droits au bien-être économique, à un travail décent

et un salaire convenable, à une éducation formelle, à la santé et aux infrastructures de base. De même qu'il facilite des abus contre les femmes, les enfants et les personnes vulnérables.

Dans leur conclusion, ces chercheurs cités par l'IRDH estiment que Corneille Nangaa Yobeluo devrait savoir que son action de renvoyer sine die arbitrairement les élections constitue une violation du droit de vote du peuple congolais. « Il prive le souverain primaire de sa prérogative de désigner les dirigeants de son choix. Il détruit le mécanisme de contrôle citoyen de la bonne gouvernance politique, économique et sociale. Par voie de conséquence, il engage sa responsabilité personnelle », ont-ils insisté. Corneille Nangaa avait indiqué d'abord à Kinshasa, sur les ondes de Top Congo FM, puis à Paris qu'il était impossible d'avoir le fichier électoral à la fin du mois de juillet 2017.

Lucien Dianzenza

OIF

La situation politique en RDC examinée à la réunion de Paris

La rencontre a eu pour objectif de faire le point sur les principales recommandations formulées dans le rapport de la mission d'évaluation électorale de l'organisation déployée en RDC du 30 avril au 14 mai 2017.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a réuni, le 7 juillet, à son siège à Paris en France, les Envoyés spéciaux des États et organisations internationales partenaires de la RDC, impliqués dans l'accompagnement du processus électoral dans ce pays. Cette rencontre exceptionnelle, a souligné un communiqué de l'OIF, visait également à poursuivre les échanges avec la communauté internationale sur le processus électoral, en y associant les autorités congolaises, qui ont une responsabilité majeure pour la tenue d'élections libres, fiables, inclusives et transparentes, dans le respect des clauses de l'Accord de la Saint-Sylvestre. Ces échanges ont permis d'examiner



La salle lors de cette réunion

l'état de la situation politique en RDC, notamment les questions prioritaires relatives aux élections auxquelles, a insisté l'OIF, il faudrait accorder la plus grande attention dans l'intérêt de l'apaisement de la vie politique et de la conduite du

processus électoral dans des conditions de transparence et d'inclusivité, garantes de sa crédibilité.

La tenue de cette réunion a aussi permis à la Francophonie de « réaffirmer son rôle aux côtés d'autres partenaires, dans la recherche de solu-

tions à la crise politique qui secoue la RDC ainsi que son engagement à poursuivre son appui au processus électoral en cours dans cet État membre ».

Plusieurs délégations venues de la Belgique, de la Suède, de la France, de la Grande-Bre-

tagne, des Pays-Bas, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Angola, de l'Afrique du Sud, des Nations unies et de l'Union européenne ont pris part à cette rencontre organisée dans le cadre du Groupe international de contact (GIC) sur la région des Grands lacs. Du côté de la RDC, on a noté la présence du vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale, Leonard She Okitundu, de la Représentante personnelle du chef de l'État à la Francophonie, Isabel Tshombe, ainsi que du président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa.

On rappelle, en effet, qu'une mission d'évaluation électorale de l'OIF a été déployée du 30 avril au 14 mai en RDC. Celle-ci avait évalué à mi-parcours les opérations d'enrôlement des électeurs et l'avancement des activités préélectorales. La réunion de Paris a eu pour objectif de faire le point sur les principales recommandations formulées dans le rapport de ladite mission.

Lucien Dianzenza

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



SUD-KIVU

Le gouverneur Marcellin Chisambo sur une chaise éjectable

Trente mille signatures sont déjà collectées par un groupe d'habitants de Bukavu qui exigent la déchéance du gouverneur

Décidément le gouverneur du Sud-Kivu se trouve dans de mauvais draps. Après avoir réussi à différer l'examen de la motion de censure prise à son encontre par un groupe des députés provinciaux prétextant un déplacement pour des raisons d'État, le voilà aujourd'hui pris dans son propre piège. En effet, ladite motion reste toujours d'actualité et les dix-huit députés qui l'ont initié entendent aller jusqu'au bout de leur logique nonobstant les obstacles de tout genre érigés sur leur parcours. Le 17 juin, la plénière chargée de statuer sur cette motion n'a pu se tenir faute de quorum. Aujourd'hui, les députés provinciaux à la base de cette requête sont prêts à en découdre avec Marcellin Chisambo accusé notamment de déficience dans la gestion politique, administrative et sécuritaire de la province ainsi que d'opacité dans la gestion des finances publiques. Prenant le relais des députés provinciaux, les forces vives de la province du Sud-Kivu ont décidé, elles aussi, de s'immiscer dans cette démarche vi-



Marcellin Chisambo

sant la tête d'un gouverneur visiblement honni par ses administrés. Depuis quelques jours déjà, une pétition circule parmi la population avec pour objectif déclaré d'obtenir la déchéance de Marcellin Chisambo. Sans attendre, les initiateurs de la pétition ont amorcé la campagne de récolte des signatures et, en un temps recors, ils sont parvenus à recueillir près de trente mille signatures. Ils comptent aller jusqu'à cent mille signatures pour donner un peu plus de relief à leur action qui demeure avant tout légale, c'est-à-dire conforme à l'article 27 de la Constitution qui stipule ce qui suit : «*Tout Congolais a le droit d'adresser individuellement ou collectivement une pétition à l'autorité publique qui y répond*

dans les trois mois. Nul ne peut faire l'objet d'incrimination, sous quelque forme que ce soit, pour avoir pris pareille initiative ».

Les pétitionnaires ont le soutien de dix-huit députés provinciaux ayant signé la motion de censure. Quant à ceux qui ne l'ont pas encore signé, ils sont exhortés par la population du Sud-Kivu à le faire le plus rapidement possible pour être en phase avec la volonté populaire. «*C'est le moment pour que le pouvoir central qui a plusieurs fois inhibé les actions des députés comprenne que ce n'est plus une action d'un seul député mais que c'est toute la population qui en a marre* », a déclaré Christopher Bisimwa, l'un des sensibilisateurs de la pétition.

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

Cinq contrats illégaux d'exploitation forestière annulés

Les autorités congolaises ont annulé cinq contrats d'exploitation forestière pour avoir été attribués en violation du moratoire de 2002 sur l'octroi de nouvelles concessions forestières, selon un communiqué parvenu dimanche à l'AFP.

«Les contrats concernés ont été attribués en violation» de la loi «fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière, du moratoire en matière d'octroi des titres d'exploitation forestière et de la procédure d'attribution des concessions forestières», a écrit le ministre de l'Environnement congolais, Ami Amatobe. Les «Cinq

contrats illégaux» annulés ont été passés entre septembre et novembre 2016 par un ancien ministre de l'Environnement congolais, Robert Bopolo, avec des sociétés de droit congolais. Pourtant, le même ministre avait annulé en octobre 2016 pour cause «d'illégalité» trois contrats attribuant des concessions forestières à deux sociétés chinoises. Il n'a pu être joint dimanche par l'AFP.

Dans un communiqué en février 2017, l'organisation environnementale Greenpeace avait accusé M. Bopolo d'avoir accordé en septembre 2016, «dans la plus parfaite illégalité une concession forestière» à un homme que l'organisation avait présenté comme un conseiller du président congolais Joseph Kabila et une autre conces-

sion à un député membre du parti présidentiel. Début 2016, M. Bopolo avait suscité l'émoi de plusieurs ONG de défense de l'environnement en déclarant que la RDC envisageait de mettre fin au moratoire de 2002.

Il avait justifié cette option par l'intérêt financier pour le Congo de tirer des revenus de ses forêts afin de faire à l'effondrement de ses recettes fiscales liées à l'exportation des minerais. La RDC abrite plus de 60% des denses forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier de la planète après l'Amazonie. Le pays possède ainsi la deuxième forêt primaire de la planète (86 millions d'hectares).

AFP

AFRIQUE

Un emploi sur quatorze créé par le tourisme

L'édition 2017 du Rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) intitulé « Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive » a confirmé une montée en puissance du secteur touristique dans la région. L'on estime le nombre d'emplois créés à environ 21 millions.

Pour l'agence onusienne, la tendance haussière va se poursuivre au cours des prochaines années, avec une perspective de création de 11,7 millions de nouveaux emplois à l'horizon 2027.

En l'espace de 20 ans, soit de 1995 à 2014, les arrivés des touristes internationaux sur le continent africain ont enregistré une augmentation annuelle approchant les 6 % en moyenne. Quant aux recettes, elles ont connu à leur tour une amélioration de 9 % chaque année. Selon les statistiques, les recettes d'exportation liées au tourisme ont franchi la barre des 47 milliards de dollars américains sur la période 1995-2015, contre 14 milliards par le passé. Comme l'explique d'ailleurs le Cnuced, grâce à la bonne santé du tourisme africain, la contribution

du secteur au PIB du continent africain indique actuellement 8,5 %. Deux touristes sur trois sont originaires de la région. Voilà une situation qui place les dirigeants africains face à des nouveaux défis à relever.

Pour la Cnuced, il est important de ne ménager aucun effort pour assurer le développement du tourisme africain, au moment où le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine projette de doubler sa contribution au PIB du continent. Les efforts devront se concentrer notamment dans les secteurs des transports aériens, de la libre circulation des biens et des personnes, de la convertibilité des monnaies et surtout de l'intégration du secteur touristique dans les plans de développement conçus par les gouvernements. En Afrique, il y a surtout la question sécuritaire qui mérite une attention particulière. Il est temps que les dirigeants africains s'investissent de manière décisive pour se débarrasser de certains clichés habituels sur les guerres et les maladies qui contribuent à rendre la région infréquentable sous d'autres cieux.

Laurent Essolomwa



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!

RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES

rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

PORTRAIT

Nina Isako, créatrice de la marque « Isako »

Jeune déterminée et ambitieuse, Nina Isako est la fondatrice de la marque « Isako » (La force), spécialisée dans la confection d'accessoires en pagnes (sacs, pochettes, ballerines, boucles, bracelets, etc.) À travers ses créations, l'entrepreneure de 25 ans souhaite contribuer à remettre la RDC dans l'échiquier mondial de la culture et de la mode en donnant une plateforme authentique d'expression à la jeune africaine urbaine.

Lancée en 2014, la marque « Isako » compte déjà deux collections à son actif dont les produits sont vendus à Kinshasa et à Cape Town (Afrique du Sud) où Nina Isako (diplômée en sciences de l'information et de la communica-

des études en Marketing management à l'université technologie de Vaal. «*Mon équipe et moi, nous nous arrangeons pour que chaque collection soit plus variée et plus sophistiquée que la précédente* », a expliqué la jeune femme, passionnée de mode africaine depuis toujours. «*Je me suis toujours sentie unique et élégante en portant le pagne. Parallèlement, il y a toujours eu en moi un profond désir de défendre la femme et de l'aider à jouer un rôle plus important que celui dans lequel la société la cantonne. C'est un peu la mission en arrière-plan d'Isako.* », fait-elle savoir.

Les articles de la marque, a indiqué sa créatrice, sont destinés

lité à travers son style vestimentaire. C'est pourquoi, a dit Nina Isako, ces articles sont confectionnés de telle manière à être accessibles à toutes les classes. D'où des prix abordables allant de 10.000 à 50.000 francs congolais pour des articles dont la durée de confection totale est de 7 jours. Pour créer ses produits, Nina Isako dit utiliser une combinaison de pagne avec d'autres tissus. Pour la jeune créatrice, il n'y a rien de plus gratifiant au monde que d'œuvrer à essayer d'embellir la vie des milliers des personnes.

Créer une entreprise rentable

Néanmoins, intégrer sa passion de mode dans le monde du bu-



Un article de la marque Isako

tion à l'université technologie Bel Campus de Kinshasa) poursuit

notamment à la jeune étudiante, belle, authentique et moderne qui affirme clairement sa persona-

siness constituait et continue de constituer la principale difficulté pour Nina Isako dont l'objectif

final est de créer une entreprise rentable.

Afin de franchir cet obstacle et de mettre toutes les chances de son côté, elle a décidé d'aller approfondir ses connaissances et compétences en management d'entreprise en Afrique du Sud. Bien plus, elle bénéficie de l'encadrement du réseau « L'africaine, femme entrepreneur » (LAFEENT), qui l'assiste dans la promotion de sa marque à travers les réseaux sociaux, et dans la création de son entreprise d'un point de vue technique. Elle a aussi participé à une formation sur le leadership féminin organisée par le réseau international « Working ladies ». «*Créer une entreprise rentable c'est porter un projet personnel qui a pour but d'être une source de revenus,*

un projet impliquant des enjeux importants. L'adrénaline est constante. Certes ce n'est pas encore le cas mais ça en vaut la peine », s'est réjouie Nina Isako.

Cette dernière envisage, dans les prochains jours, de lancer officiellement « Isako » à Cape Town, où elle réside actuellement pour ses études. «*Je voudrais contribuer à redonner à la culture congolaise ses lettres de noblesse. Car, il y a quelques décennies, elle était l'une des plus influentes en Afrique. Isako a donc l'ambition de contribuer à remettre la RDC dans l'échiquier mondial de la culture et de la mode en donnant une plateforme authentique d'expression à la jeune africaine urbaine* », a-t-elle conclu.

Patrick Ndongidi

SANTÉ

Organisation prochaine du premier congrès panafricain de chirurgie de la main

Sauf changement de dernière minute, ce premier congrès qui se tiendra à Kinshasa aura lieu du 14 au 16 août.

Selon le Pr Anatole Kibadi Kapay, responsable de l'Unité chirurgie plastique et de chirurgie de main des Cliniques universitaires de Kinshasa (CUK), cité par l'Agence congolaise de presse, l'objectif de ce premier congrès panafricain de chirurgie de la main et du quatrième congrès international de chirurgie plastique reconstructive esthétique est de faire un état des lieux de la pratique de la chirurgie plastique et de celle de la main en Afrique en général et en particulier en RDC.

Ce forum qui réunira des sommités du monde de la médecine aussi bien national qu'international a pour thème «*La pratique de la chirurgie plastique et de la chirurgie de la main en Afrique, les avancées et les défis* ».

Plus de trois cents professeurs d'université, médecins et autre personnel médical dont cinquante provenant de l'extérieur du pays prendront part à cette rencontre scientifique qui sera non seulement un espace de partage d'expériences mais aussi un cadre où des recommandations idoines pour l'avancement de la chirurgie de la main à travers le continent africain en général et en RDC en particulier.

La chirurgie de la main pratiquée aux CUK, explique le Pr Anatole Kibadi Kapay, offre des services liés notamment aux malformations congénitales de la main, aux doigts en ressaute, à la reconstruction de pouce, à la réimplantation et revascularisation. Cette chirurgie implique aussi bien la chirurgie palliative matrice, les paralysies de la main, la main brûlée et la main rhumatoïde ainsi qu'à la couverture des pertes de substance cutanée de la main.

Aline Nzunzi

Vous venez de perdre un être cher et vous souhaitez utiliser notre quotidien pour le faire savoir à vos proches

Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tel: +242 05 532 0109
E-mail: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr
84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville

C1/PHASE DES POULES – 6^E JOURNÉE

V.Club à égalité avec Mamelodi Sundowns à Pretoria

C'est sur deux matchs nuls d'affilée, d'abord à Kinshasa face à Espérance sportive de Tunis (2-2), et Pretoria contre Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud (1-1) que l'AS V.Club quitte la Ligue des champions au niveau des huitièmes de finale désormais disputées en formule de poules.

L'AS V.Club a contraint Mamelodi Sundowns au nul d'un but partout, le dimanche 9 juillet 2017 au stade Moripe de Pretoria, en dernière journée de la phase des poules (huitièmes de finale) de la 21^e édition de la Ligue des champions d'Afrique. Les Dauphins Noirs de Kinshasa étaient déjà éliminés après leur match à égalité de deux buts partout à Kinshasa contre les Tunisiens d'Espérance sportive de Tunis. Le match de Pretoria n'était qu'une formalité, avant de se recentrer sur la fin de saison



Chadrac Muzungu de V.Club face à un défenseur de Mamelodi Sundowns au Moripe stadium de Pretoria

au niveau local et la perspective de la nouvelle participation à une compétition africaine interclubs. Pour cette rencontre contre le champion d'Afrique sortant dans la capitale sud-africaine, Florent Ibenge a reconduit son équipe avec Nelson Lukong

dans les perches, et dans le champ, DidoBafola, Yannick Bangala, Padou Bompunga et Glody Ngonda en défense, Munganga Nelson, Idrissa Traoré et Oumar Sidiba ont formé le trio du milieu de terrain, alors que Taggy Etekiana, Yazid Atouba et Cha-

drackMuzungu ont été en attaque. Du côté de Mamelodi, Kennedy Mweene a gardé les buts, et dans le champ au coup d'envoi, Hachi, Soumahoro, Nthethe, Madisha, Morena, Mbekile, Laffor, Tau, Vilakazi et Zakri. Les « Brésiliens » d'Afrique,

comme on les surnomme, dominateurs en première période, ont été les premiers à ouvrir la marque à la 35^e minute par Nthethe. Mais V.Club qui a eu une mainmise en deuxième période a vu ses efforts être récompensés avec l'églisation à la 73^e minute par le biais du Camerounais Yazid Atouba Emame qui a longtemps été absent avant son retour en cinquième journée contre Espérance sportive de Tunis. Dans le même groupe, le club tunisien a consolidé sa première place du groupe en écrasant Saint-George d'éthiopie par quatre buts à zéro.

Espérance de Tunis finit la phase des poules avec 12 points, devant MamelodiSundowns (9 points). Saint-George (5 points) et V.Club (5 points) ne pourront plus continuer la compétition puisqu'ils ont été éliminés.

Martin Enyimo

ÉLECTIONS AU COC

Amos Mbayo rempile la présidence

Après un premier mandat, Amos Mbayo Kitenge a été choisi pour un deuxième mandat à la tête du Comité olympique congolais pour quatre ans. Des nouvelles têtes font également leur entrée dans l'organe olympique national comme le président de la Fédération de volley-ball Christian Matata, le directeur du service des sports de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), Claude-François Kabula Mwana Kabulo.

Amos Mbayo Kitenge a été réélu, le 8 juillet, à l'Hôtel Pullman (ex-Grand Hôtel Kinsasha), président du Comité olympique congolais (COC) pour un deuxième mandat de quatre ans, avec 53 voix contre 19 pour son concurrent Alain Badiashile Kayatshi, secrétaire général sortant. C'était au cours de l'assemblée générale électorale de cette instance nationale olympique. Le Dr René Ngiebe, quatrième vice-président du comité sortant, est élu premier vice-président aux dépens de Boniface Muawatadi. Le jeune et dynamique président de la Fédération de volley-ball du Congo (Févoco), Christian Matata devient le deuxième vice-président, ayant été le seul can-



Amos Mbayo pour un deuxième mandat à la tête du COC

didat à ce poste. Pitshou Bolenge a damé le pion à Émile Ngoy Kasongo au poste de troisième vice-président, et Mado Ekenewa Maluka, première vice-présidente du comité exécutif précédent du COC, se contente de la quatrième vice-présidente. Le bouillant président de la Fédération congolaise de

rugby, Herman Mbonyo, est élu secrétaire général de l'organe olympique congolais, au détriment d'Honoré Mazombo, secrétaire général adjoint du comité sortant. Quant à José Bonenge, il n'a pas été choisi au poste de secrétaire général adjoint, n'ayant pas totalisé la majorité requise pour assumer ce rôle,

le poste reste encore vacant. Roger Bondembe Bokanianga « Bobo » conserve son poste de trésorier général, alors que Claude François Kabulo wa Kabulo de la Radiotélévision nationale congolaise fait son entrée au COC, élu trésorier général adjoint. Le président Sylvestre Motayo de la Fédération congolaise de cyclisme,

le ministre de Sport Papy Nyango et le président Jean de Dieu Oleko de la fédération de natation complètent le comité exécutif du COC, élus tous membres des disciplines individuelles. Désiré Bonina et Marie-José Mike Tshifutshi sont membres des disciplines collectives, alors que Daniel Kangalu A-Kitoko est élu membre pour les disciplines non olympiques. Joseph Nzau wa Nzau et Jean-Claude Eale sont membres du COC pour les groupements sportifs nationaux.

L'on rappelle que ces élections ont été précédées d'une crise lancinante entre le comité sortant et les présidents des fédérations sportives pendant plusieurs semaines. Et la commission électorale mise en place pour ce scrutin a validé certaines candidatures controversées, au mépris des textes, telles la candidature d'une personne radiée du mouvement sportif ou encore celle d'un dirigeant sportif qui n'a pas encore totalisés deux mandats dans sa discipline sportive. Et cela crée déjà une jurisprudence qui pourrait générer d'autres crises dans les jours à venir. Le nouveau comité exécutif du COC est bel et bien là.

Martin Enyimo

SOMMET DU G20 À HAMBOURG

Les pays riches se sont engagés à soutenir l'économie africaine

A la faveur de leur sommet tenu à Hambourg, en Allemagne, les principaux pays développés se sont engagés pour la première fois à soutenir l'économie africaine, dans le but de réduire l'immigration, même si leur projet dans un sens est resté moins ambitieux qu'espéré sur le continent africain

Dans sa déclaration finale, le G20 ne s'est certes pas montré pleinement à la hauteur des promesses de la chancelière Allemande ni des ONG en faveur de l'Afrique, mais il n'a pas caché sa volonté de faire face à l'immigration. « Nous sommes prêts à aider les pays africains intéressés, et encourageons le secteur privé à saisir les opportunités économiques africaines en soutenant une croissance durable et la création d'emplois », ont écrit les pays riches.

Par cette volonté affichée, le G20 veut donc « lutter contre la pauvreté et les inégalités en tant que cause essentielle des migrations », a souligné l'organisation. C'est dire que ces pays développés ont inscrit dans leur agenda une initiative clairement destinée à en-

diguer l'arrivée en Europe de migrants fuyant la misère dans les pays du sud, dont ceux d'Afrique subsaharienne.

En février dernier, l'Allemagne, qui a accueilli plus d'un

million de demandeurs d'asile depuis 2015, avait soumis au G20 Finances son partenariat baptisé « Compact with Africa », avec les pays comme la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie. Ce programme vise à stimuler l'invest-

issement privé. Les dirigeants allemands ont réitéré cette ambition lors d'un G20 Afrique tenu au mois de juin.

A l'ouverture du sommet à Hambourg, Angela Merkel

« Nous sommes prêts à aider les pays africains intéressés, et encourageons le secteur privé à saisir les opportunités économiques africaines en soutenant une croissance durable et la création d'emplois »

Malgré cela, des analystes esti-

s'est d'ailleurs réjouie du partenariat intéressant le continent africain. « Nous avons pour la première fois un plan de développement pour et par l'Afrique, et nous pouvons désormais travailler avec l'Afrique », a-t-elle déclaré.

Malgré cela, des analystes esti-

ment que si l'Allemagne a nettement augmenté son aide au développement, la portant à 0,7% de son Produit intérieur brut (PIB) contre 0,38% pour la France, elle n'a obtenu de ses partenaires du G20 aucun engagement sur le soutien public à l'Afrique.

Les autorités françaises ont, quant à elles, insisté sur l'importance « de ne pas oublier dans ce contexte les pays les plus fragiles », en particulier ceux du Sahel, pour la simple raison qu'ils sont en première ligne dans la lutte contre le djihadisme.

Le G20 a également souhaité que se développent des initiatives conjointes pour soutenir l'éducation, même s'il ne s'est pas prononcé sur la transparence financière.

Réagissant sur ce dernier point, Friederike Roder, responsable de l'ONG One pour les sommets du G7 et du G20 a dénoncé cette manière de faire. « C'est décevant, parce que c'est une question cruciale pour l'Afrique : le continent reçoit environ 46 milliards de dollars par an, mais en perd le double en flux financiers illicites », a-t-il souligné.

Nestor N'Gampoula

ITALIE

Le Vatican appelle les évêques d'Afrique centrale à « prendre au sérieux » la thématique des violences entre croyants

Les évêques des six pays qui composent l'ACERAC sont réunis jusqu'à mercredi à Yaoundé pour leur 11^e assemblée plénière.

C'est sur le thème : « Œcuménisme et dialogue interreligieux en Afrique Centrale », que se tient depuis samedi, à Yaoundé au Cameroun, les travaux de l'assemblée plénière des évêques d'Afrique Centrale. Venus du Congo (Brazzaville), du Gabon, du Tchad, de Centrafrique, de Guinée Equatoriale et du Cameroun, les hauts-prélats se penchent sur un thème qui se pose avec de plus en plus d'acuité aussi au cœur de l'Afrique. Naguère épargnée, la région commence à souffrir visiblement de tensions que l'on croyait cantonnées aux seuls pays de la ligne de fracture entre les zones islamiques et chrétiennes.

Mais le djihadisme pousse. La République Centrafricaine est devenue emblématique de ces tensions nouvelles entre groupes qui vivaient jusque-là en apparente intelligence. Ces agitations n'ont pas échappé au Vatican où, justement, on s'implique assez profondément pour que les violences interreligieuses ne viennent pas « pourrir » le centre de l'Afrique. D'ailleurs dans un message très insistant, le cardinal français Jean-Louis Tauran en charge au Vatican du dicastère (ministère) des relations entre religions demande aux évêques catholiques de la région Afrique centrale de n'épargner aucun effort pour s'engager dans un dialogue actif et pacifique avec les autres religions.

Le cardinal Tauran souligne le bien-fondé du thème choisi pour leur 11^e assemblée plénière; « un thème qui doit être pris sérieusement en considération ». Car « l'Afrique n'est pas absente dans les problèmes provoqués au niveau global par la montée des extrémismes violents ». Il note que « la secte Boko Haram continue de semer ses victimes surtout au Tchad et au nord-Cameroun », où vit une population à grande majorité musulmane « mais qui n'est pas épargnée pour autant par les violences sectaires ».

Ces violences à prétention religieuse ne font rien pour améliorer une situation générale déjà plombée, dit-il, par « l'instabilité politique qui influe même au niveau économique et sur la vie des communautés ». Il y a donc urgence à améliorer les rapports entre l'Eglise catholique et les autres religions dans la sous-région. « Dans la situation difficile et complexe » des pays de l'Afrique Centrale, écrit en particulier le cardinal Tauran, « les chrétiens ont la responsabilité spéciale de maintenir vive l'espérance de leurs concitoyens, en les aidant à rechercher les raisons pour une vie authentique et crédible afin d'affronter le futur avec confiance ».

Il exhorte les évêques du Gabon, du Congo, de Centrafrique, du Tchad, du Cameroun et de Guinée Equatoriale (qui forment l'association des conférences épiscopales de la région Afrique centrale, ACERAC) à poursuivre « sur la voie courageuse de la lutte pour le développement intégral de la personne humaine, la promotion de la justice et de la paix entre toutes les composantes des Nations représentées ». Les travaux des évêques se tiennent avec la participation pour le Congo du président de la conférence des évêques catholiques Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. Ouverts samedi 8 juillet, ils prennent fin ce mercredi 12 juillet.

Lucien Mpama



TELEFUNKEN

Le Géant allemand des téléviseurs











LED 32" HD: 159 000 Fcfa

LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa

LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa

LED 55" FULL HD SMART: 549 000 Fcfa

LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

LEGISLATIVES ET LOCALES 2017

Juste Désiré Mondelé : « l'objectif est de gagner, et de la bonne manière »



Serge Nguakamabé apportant son soutien à Juste Désiré Mondelé/crédit photo Adiac

Le candidat du Club 2002-PUR, Parti pour l'unité et la République (PUR), Juste Mondelé, a rassemblé le 8 juillet de nombreuses personnes sur l'avenue Mgr Benoit Ngatsongo, croisement rue Bangangoulou.

Opposé, entre autres, au candidat du Parti congolais du travail (PCT), Maixent Massa, Juste Désiré Mondelé a appelé les habitants des quartiers 51, 54 et 59 Ouenzé à un vote utile le dimanche 16 juillet prochain. Le secrétaire général du Club 2002 PUR s'est refusé de faire des promesses de tout genre à cette population déjà meurtrie par les événements malheureux du 4 mars 2012. « J'appelle la population à voter massivement pour ma candidature parce que notre victoire c'est la leur. Je pense que l'adhésion à notre candidature ne fait aucun doute aujourd'hui. Ce qui était important c'était d'écouter les mamans, les papas et les jeunes, parce que ce quartier était l'épicentre des événements du 4 mars. Nous resterons toujours à leur côté, surtout qu'ensemble nous trouverons petit à petit de solutions aux problèmes qui touchent notre société », a indiqué Juste Désiré Mondelé.

Pour ce meeting, le premier du genre, le candidat de la première circonscription de Ouenzé, qui n'est pas à sa première aventure dans ces quartiers (après s'être retiré en 2002, 2007 et 2012) a bénéficié des soutiens multiformes des jeunes du 5^e arrondissement de Brazzaville. En effet, ils sont venus de Pointe-Noire, d'Europe et même de Brazzaville pour soutenir la candidature de Juste Mondelé. Il s'agit, entre autres, de Serge Nguakamabé (candidat malheureux aux précédentes élections législatives dans cette circonscription) et de l'artiste-musicien Roga-Roga, qui ont tous invité la population à voter pour le candidat du Club 2002 PUR. Présentant son suppléant, Akouala-Gambou, Juste Désiré Mondelé souhaite que la paix puisse continuer de régner dans ces quartiers. « La campagne n'est pas encore finie, ce qui est important pour nous c'est de garder ce rythme, maintenir cette température. L'objectif, en effet, est de gagner et de la bonne manière. Nous acceptons les soutiens, aujourd'hui il y a d'autres qui viennent d'ailleurs, notamment ceux de la diaspora qui sont venus participer à cette fête. Je pense que cette mobilisation est une démonstration de force et d'unité, j'ai la conviction que nous allons gagner dès le 1^{er} tour », a conclu le candidat.

Parfait Wilfried Douniama

Claudia Ikia Sassou N'Guesso confiante de l'emporter

Une semaine après le lancement de la campagne en vue des législatives et des locales du 16 juillet, la candidate PCT de la 5^e circonscription de Talangaï poursuit ses contacts avec sa base électorale, confiante de l'emporter dès le premier tour. Bilan à mi-parcours pour celle qui a recommandé sa campagne à Dieu afin qu'elle se déroule dans la quiétude.



Claudia Ikia Sassou N'Guesso (Adiac)

Même si elle affronte plusieurs candidats au double scrutin du 16 juillet, Claudia Ikia Sassou N'Guesso, députée sortante de la cinquième circonscription électorale de Talangaï et tête de lice du PCT aux locales, part avec un avantage certain : elle est plus connue, a beaucoup œuvré en faveur de ses mandants qu'elle voit les choses de façon positive. Au pas de charge, elle court d'une zone de sa circonscription à l'autre, dans le vaste périmètre du sixième arrondissement de Brazzaville pour y rencontrer ses potentiels électeurs, en même temps qu'elle apporte son soutien aux autres candidats de son parti dans d'autres circonscriptions de Talangaï.

Claudia Ikia Sassou N'Guesso a ouvert sa campagne électorale, le 1er juillet, par une messe d'actions de grâce, dite en l'Eglise Saint Joseph (dans la zone appelée Tout pour le peuple) de Talangaï. « Il me fallait recommander ma campagne électorale au Tout-Puissant, pour qu'elle se passe dans la paix et dans la tranquillité », expliquait-elle à la presse, avant d'être confrontée à la réalité du terrain.

Dans la rue Eko, à « Jamaïque », devenue pratiquement un ruisseau, elle a souvent aidé au désensablement mais les problèmes sont loin d'être résolus. Du fait des intempéries, certaines familles ont dû abandonner leurs habitations. Il faut donc des solutions durables à cette situation préoccupante, et la candidate du PCT devrait, une fois élue, plaider la cause de ces populations auprès des pouvoirs publics et apporter ce qu'elle peut pour les soulager.

Aux habitants des d'autres zones de sa circonscription (rues Ndolo, Golla, Aloko, Bakouélé) exposés à leur tour aux difficultés de circulation routière, à l'obstruction des rues par des épaves et conteneurs, la candidate du PCT a pris acte des doléances et indiqué : « Je vais voir, ce que je pourrais faire pour vous aider ». Elle a récemment apporté son appui à la construction en cours du nouveau transformateur dans le secteur de l'école de Ngamakosso. Ce transformateur devra aider la Société nationale d'électricité, à augmenter l'offre d'électricité dans cette zone.

Dialoguer avec les forces vives

Les membres de l'association « Le quartier d'abord » qui la soutient, les sages et notabilités, les femmes des marchés, les confessions religieuses, les riverains de l'érosion du centre de santé intégré de Ngamakosso ont profité des leurs rencontres avec la candidate pour lui rappeler leurs difficultés presque identiques de celles entendues auparavant, mais cela a été une bonne chose de s'adresser à tout le monde.

Le développement du quartier se poursuivra

En réponse à ses potentiels électeurs, qui, partout disent lui proposer « un nouveau pacte de confiance », en compagnie d'un nouveau suppléant, Isidore Lenga, qu'elle a présenté partout où elle est passée, Claudia Ikia Sassou-N'Guesso a affirmé chaque fois qu'elle le leur rendra bien. « Votre engagement doit être concret et se traduire par votre vote massif le 16 juillet prochain, en faveur des candidats du PCT à la députation et aux locales », a-t-elle martelé.

Sans se répandre en promesses irréalisables, elle a insisté sur le rôle du député qui est de voter les lois, contrôler l'action du gouvernement et, surtout de faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour que les problèmes des populations trouvent des solutions. Ce plaidoyer a caractérisé son mandat pendant les cinq dernières années, a-t-elle rappelé, assurant redoubler d'efforts dans ce sens pour que les nombreux problèmes posés par les populations soient progressivement résolus.

Pour Claudia Ikia Sassou-N'Guesso, le quartier 68 connaît beaucoup de problèmes qui ne peuvent pas être résolus en un mandat. Aussi, a-t-elle accepté ce « Nouveau Pacte de Confiance » que la population du quartier 68 lui propose, pour qu'elle poursuive son combat en faveur du développement du quartier. Mais ceci ne sera possible qu'à l'issue d'un vote massif en sa faveur, le 16 juillet 2017, dès le 1^{er} tour. Pour cela, les derniers jours de la campagne qui se clôture le 14 juillet à minuit doivent être mis à profit par la candidate pour davantage mobiliser les électeurs et concrétiser l'expression devenue à la mode pendant les joutes électorales, à savoir « Un coup KO ! ».

La Rédaction

Une marche populaire marque la campagne du PCT à Ouenzé 2

Dans le cadre de sa campagne, le candidat du Parti congolais (PCT), Dominique Ondzé, dit Doukay, a organisé le 9 juillet, une marche populaire dans sa circonscription électorale. Objectif : sensibiliser et capter l'attention de ses potentiels électeurs afin qu'ils votent massivement pour lui et pour la liste du PCT le 16 juillet prochain.

Cette marche co-organisée avec

le candidat du PCT dans la troisième circonscription électorale de Ouenzé, Romi Oyo, leur a permis de sillonner la plupart des artères principales du 5^e arrondissement.

Encadrée par un nombre impressionnant de karatékas, celle-ci avait pour objectif, non seulement d'exprimer l'unité et le vivre ensemble entre les candidats du PCT, mais surtout pour sensibiliser et capter



Dominique Ondzé, dit Doukay (Adiac)

l'attention des électeurs afin qu'ils leur fassent confiance le jour du vote.

« Nous avons voulu, moi et mon jeune frère Romi Oyo, faire le tour de nos circonscriptions respectives pour permettre à ceux qui ne nous connaissent pas, d'avoir une idée de nous. La présence des karatékas n'est qu'une marque de soutien qu'ils ont voulu porter à leur président qui est candidat aux législatives », a affirmé Dominique Ondzé.

Interrogé à son tour, Romi Oyo affiche déjà son optimisme, quant à la victoire du PCT dans ces deux circonscriptions. « A travers cette marche, nous avons voulu exprimer le vivre ensemble parmi nous et montrer aux gens que les enfants de Ouenzé sont unis. Nous saisissons l'occasion pour inviter la population de nos circonscriptions respectives à voter massivement les candidats et les listes du PCT », a-t-il indiqué.

Firmin Oyé

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2017

Les agents électoraux formés à la gestion d'un scrutin

La Commission nationale électorale indépendante (CNEI) a organisé, le 7 juillet à Brazzaville, une formation au profit de ses commissaires et des présidents des Commissions locales d'organisation des élections (Colels). Objectif : renforcer leurs capacités professionnelles dans la gestion des élections.

Cent vingt-trois présidents des Commissions locales, correspondant au nombre de circonscriptions administratives, et cent-vingt-trois commissaires ont pris part à cette formation spéciale.

Elle fait suite à celle organisée récemment au profit des secrétaires généraux de district et d'arrondissement, et vise à repreciser à ces techniciens du ministère de l'Intérieur, le rôle de chacun dans le processus électoral, en vue d'un scrutin transparent et sans failles le 16 juillet.

A l'occasion, quatre thèmes ont été développés par des spécia-

listes, afin de permettre à ces agents électoraux d'acquérir de nouvelles connaissances.

Il s'agit entre autres, du « Rôle et missions des Colels dans la circulaire n°009/Cnei/Co/PR/Cab du 3 juillet 2017, relative à la procédure de vote à l'occasion des élections législatives et locales du 16 juillet 2017 ; du Rôle et missions du délégué national de la CNEI ainsi que de l'Observation nationale et internationale des élections.

« Nous sommes en pleine année électorale, une période au cours de laquelle il est nécessaire de former les agents électoraux, notamment les



Le présidium (DR)

présidents des Commissions locales d'organisation des élections et les commissaires de la CNEI. Ces deux maillons sont essentiels dans l'encadrement du scrutin dans chaque circonscription administrative », a précisé le rapporteur général de la CNEI, Martin Bissila.

Ouvrant les travaux, le pré-

sident de la CNEI, Henri Bouka est longuement revenu sur la responsabilité qui incombe aux agents électoraux dans la bonne tenue du scrutin et la consolidation de la démocratie. « Nous devons nous mettre au service de l'Etat et de la nation. Je voudrais vous le dire aujourd'hui afin que chacun de

vous prenne conscience de ce que nous sommes aujourd'hui devant notre responsabilité. L'élection est la seule voie loyale quant à l'exercice du pouvoir politique, mais elle l'est quand elle est bien organisée », a conclu le président de la CNEI.

Firman Oyé

Faustin Elenga mobilise ses électeurs

Candidat à sa propre succession à Talangaï 4 pour le compte du Parti congolais du travail (PCT), Faustin Elenga a lancé le 8 juillet à l'école publique Gaston Lénda sa campagne électorale sur le thème : « Plus fort, dans l'unité ». Seul en lice dans cette circonscription, il a invité ses électeurs à se mobiliser massivement le 16 juillet.



Faustin Elenga s'adressant à la foule (photo adiac)

Soutenu par le président de la fédération PCT de Talangaï, Théophile Adoua, le candidat Faustin Elenga qui sollicite son troisième mandat a, conformément au thème de sa campagne, exhorté la population de sa circonscription à l'unité et au vivre ensemble, afin d'être plus forte.

Selon Faustin Elenga, la 4^e circonscription de Talangaï est l'une des circonscriptions favorables au PCT.

« Je suis à mon deuxième mandat, je viens donc solliciter le troisième. Ce matin j'ai mobilisé mes électeurs pour qu'ils votent massivement pour nous le 16 juillet, même si nous n'avons pas de challengers. En dehors de moi, ils voteront aussi la liste du PCT, dont Claudia Ikia Sassou N'Guesso est tête de liste », a souligné le candidat.

Dans son intervention, le président du comité PCT de cet arrondissement a lui aussi, appelé à la mobilisation. « Quand un candidat est seul, il faut que le nombre de voix soit important. Battez-vous sur le terrain pour prouver que ce quartier est bien le fief du PCT », a indiqué Théophile Adoua.

Au cours de ce meeting, Faustin Elenga a fait le bilan de ses deux mandats qu'il estime positif. Il se résume, entre autres, à la construction du marché « Lipouta na Tolo », le plus grand de cette zone ; la construction d'un Collège d'enseignement général au sein de l'école « La Volonté populaire » etc...

F.O.

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2017

Nyck Fylla promet la création d'une mutuelle de crédit à Kinkala

Le candidat du Parti républicain et libéral (PRL) dans la première circonscription électorale de Kinkala (Pool), Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes dit Nick Fylla, compte créer une mutuelle de crédit pour les vendeuses et vendeurs du marché de la localité.

Il a fait cette promesse au cours d'un meeting organisé ce week end à la place Poids lourds de Kinkala. Le candidat du PRL a mis à profit cette occasion pour annoncer à ses futurs mandants, son ambition de construire également un Institut agricole ; des écoles primaires ; des Centres de santé et de petits métiers ainsi que des marchés au niveau de la commune de Kinkala.

Par ailleurs, Nyck Fylla s'est dit touché par les souffrances et la douleur des populations de Kinkala qui vivent dans la psychose créée par des attaques armées des militaires ninjas.

Nyck Fylla a indiqué qu'une fois élu, il militera pour le retour définitif de la paix dans le département du Pool avant de noter au passage qu'il a toujours été au côté de ses



Antoine Thomas Nicéphore Saint Eudes (Adiac)

futurs mandants pendant des moments difficiles. Ce meeting lui a permis de présenter au public les candidats du PRL aux élections locales à Kinkala de même que son suppléant, Jean Paul Malonga. Notons que Nyck Fylla

sera aux prises dans cette circonscription électorale avec les candidats Andréa Carole Sassou Nguesso ; Fidèle Kanza ; Jean Claude Miassoba et Joseph Kifoua.

Roger Ngombé

UNIRR n'a pas investi de candidats au double scrutin

L'Union pour la refondation républicaine (UNIRR) n'a pas investi de candidats aux législatives et aux locales, mais apporte son soutien à toutes les candidatures centristes sur toute l'étendue du territoire national, a affirmé, ce lundi 10 juillet, Roger Ndokolo, président du centre.

« Nous avons opté pour soutenir les partis dont l'alliance dicte la ligne politique de la majorité présidentielle », explique-t-il.

À une semaine du premier tour, son parti indique qu'il reçoit au jour le jour les échos d'une mobilisation massive du corps électoral. « Nous sommes confiants quant au bon déroulement des échéances électorales qui permettront d'élire les députés à l'Assemblée nationale et les représentants de la société civile dans les Assemblées locales ».

Une confiance permettant au président de l'UNIRR d'aborder le premier tour, le 16 juillet, avec l'espérance d'une belle participation. « Donnons au président Denis Sassou N'Guesso la réponse positive par les urnes d'une démocratie participative afin de lui permettre notamment de modifier en profondeur la politique de la gouvernance de notre pays », affirme-t-il.

Il se rappelle de la promesse du chef de l'Etat au lendemain des « Assises du dialogue national de



Roger Ndokolo (DR)

Sibiti » en 2015, « une politique républicaine avec, au centre, le renouvellement, l'adaptation, la recherche de cohérence, la création d'opportunités majeures en s'appuyant sur les institutions de la Nouvelle République ».

Le premier tour coïncidera à deux jours près le 14 juillet 2015, à la date anniversaire du décès de Côme Mankassan, chantre de

la politique du centre au Congo. « Nous y sommes : c'est le moment de renouveler les pratiques et les habitudes en politique ; rompre définitivement avec des comportements inacceptables dans une démocratie moderne, apaisée et transparente », martèle le président de l'UNIRR.

« Allons aux urnes ! », scande-t-il.

Marie Alfred Ngoma

Donald Fylla prône le développement de Bacongo

Candidat indépendant de la deuxième circonscription de Bacongo dans le deuxième arrondissement, Donald Fylla, soutenu par la Dynamique citoyenne pour les solidarités nouvelles « Vumbuka », a appelé le 10 juillet, ses potentiels électeurs au réveil pour un avenir radieux de leur quartier.

Dans son message aux populations, il s'est dit surtout préoccupé par la situation des jeunes dont l'avenir n'augure pas des lendemains meilleurs. Il a ainsi sollicité la confiance et l'appui de celles-ci, afin qu'il soit élu pour changer Bacongo. Expliquant les raisons de sa candidature, Donald Fylla a dit qu'il est aujourd'hui regrettable de voir Bacongo dans un état délabré actuel 15 ans après d'où un sursaut des populations est nécessaire. « Ne vous trompez pas de choix, Bacongo est notre quartier. Il faut que nous nous réveillions, qu'on se tienne la main dans la main pour bâtir ensemble notre arrondissement. C'est important que nous prenions en main la des-



Donald Fylla au milieu avec un chapeau s'adressant à la population/Adiac tinée de Bacongo. Nous devons penser au développement de cet arrondissement qui a perdu de nos jours plusieurs valeurs », a-t-il déclaré.

Pour rattraper ce retard, le candidat entend réaliser plusieurs projets à Bacongo. Rappelons que c'est à l'initiative de Donald Fylla que les quartiers Mbama et Mpissa qui abrite l'hôpital de base de Bacongo pourront re-

nouer prochainement avec l'approvisionnement en eau potable de la SNDE. Déjà, pour pallier les coupures intempestives d'électricité qui font défaut au bon fonctionnement de cet hôpital, il y offre régulièrement du carburant. La rencontre de Donald Fylla avec la population a été précédée d'un carnaval à travers les artères de Bacongo.

Jean Jacques Koubemba

Edgard Roland Rivadel Loumbou présenté officiellement aux populations de Mfilou 2

Le président de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki), Guy Brice Parfait Kolélas a présenté le 09 juillet aux populations de Mfilou 2 le candidat Edgard Roland Rivadel Loumbou. La cérémonie tenue au rond-point Mouhouri rentre dans le cadre d'une série de descentes entreprises dans les différents arrondissements de Brazzaville.

Guy Brice Parfait Kolélas a, à cette occasion demandé à ses militants de ne pas s'absentir le 16 juillet mais de se rendre massivement dans les bureaux de vote afin de choisir les candidats indépendants de Yuki. « Il faut aller voter en faisant cependant attention aux bulletins de nos candidats qui ne vont pas avec notre logo habituel de Yuki. Ce sont des indépendants. Pour certains ils auront deux à trois logos Yuki et c'est à vous de bien le distinguer », a-t-il laissé entendre.

Le président de l'UDH-Yuki a fustigé l'attitude des parlementaires sortants qui, selon lui, ne sont que des caisses de résonance, approuvant mécaniquement les lois du gouvernement sans un véritable débat démocratique « Des bénis oui-oui », a-t-il dit.

« Nous sommes fatigués du pouvoir qui est trop concentré à Brazzaville, il faut avec notre apport amener de grands changements à ce stade. Ainsi, une fois élus nos députés se batront pour faire voter plusieurs lois dont celle portant sur la décentralisation intégrale », a ren-

chéri le président de l'UDH-Yuki.

Le pays, selon Guy Brice Parfait Kolélas, sera réparti en quatre provinces. La province du Congo central regroupant Brazzaville, le Pool et la Bouenza, celle du littoral avec Pointe-Noire, le Kouilou et le Niari. La province de Mbé comprenant la Lékoumou, les Plateaux et la Cuvette Ouest et enfin celle de l'équateur avec la Likouala, la Sangha et la Cuvette centrale.

Ainsi pour une meilleure gestion, a martelé Guy Parfait Kolélas, ces provinces auront leurs gouverneurs provinciaux, leurs assemblées et des budgets autonomes. Ceci, a-t-il expliqué, pour une meilleure administration du pays.

D'autres lois, a-t-il ajouté, seront également votées, à l'instar de celles sur l'orientation de l'éducation nationale, sur le sport dans l'armée et la police pour un meilleur suivi.

Il a en outre rappelé le rôle important des conseillers qui, une fois élus, voteront une délibération portant création d'une Caisse autonome de retraite des commerçants, artisans et informels ainsi qu'une autre érigeant des Zones franches urbaines.

Agé de 42 ans, le candidat Edgard Roland Rivadel Loumbou est un natif de Mfilou. Ancien directeur technique des sociétés de téléphonie mobile Airtel Congo et Warid Congo, il est ingénieur en télécommunications et diplômé de l'institut de Management du Canada.

Jean Jacques Koubemba

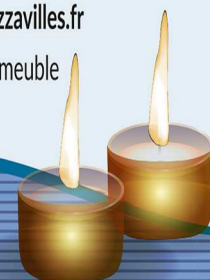
**Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches**

Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109

E-mail: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble
les Manguiers (Mpila), Brazzaville





NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS (3) AGENCES TECHNICO-COMMERCIALES À BRAZZAVILLE, POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTRICITÉ (SNE) RÉSUMÉ NON TECHNIQUE (NOUVELLE PUBLICATION)



1. INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu un accord de cofinancement de 275,5 millions de dollars (dont 125,5 millions du financement initial et un financement additionnel de 150 millions USD) pour financer les activités du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) dans les villes de Brazzaville et de Pointe Noire.

Le PEEDU est un projet du Gouvernement de la République du Congo dont la conception intègre les leçons tirées de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie des populations (PURICV), du projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés (PURAC) et des autres projets récemment financés par la Banque Mondiale en République du Congo. Il privilégie l'approche participative pour accroître l'appropriation de l'entretien des infrastructures de proximité et communales par les populations bénéficiaires en vue de garantir leur pérennité. Localisées à Brazzaville et Pointe-Noire, les activités du PEEDU visent à améliorer l'accès des populations des zones d'intervention du projet aux services sociaux de base. Le principe pour la sélection des activités repose sur la nécessité de concentrer les activités du projet sur les quartiers pauvres de Brazzaville et de Pointe-Noire, évitant ainsi le saupoudrage.

Le PEEDU s'articule autour de trois composantes :

- Composante « infrastructures urbaines » ;
- Composante « appui au secteur » de l'eau ;
- Composante « Réforme du secteur Electricité, amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution ».

La composante 3 « Réforme du secteur Electricité, amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution » a pour but, d'élaborer une stratégie détaillée pour la réforme du secteur de l'électricité, et de rendre le Gouvernement plus apte à mener à bien la réforme. Elle contribuera à fiabiliser la fourniture et améliorer la qualité de service de l'électricité, accroître l'accès à l'électricité dans les villes de Brazzaville et de Pointe Noire et améliorer les performances financière et opérationnelle du secteur électrique congolais.

L'objectif poursuivi par la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) consiste à définir, à analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de construction des trois (03) agences technico-commerciales d'une part, et d'autre part, de déterminer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs relatifs.

Au terme des investigations, il est attendu du consultant, un rapport de notice d'impact environnemental et social (NIES). Le consultant fournira au PEEDU un rapport en français, intégrant un résumé en anglais. Le rapport sera fourni en dix (10) exemplaires originaux et en version électronique, dans la dernière version de MS WORD.

La démarche méthodologie s'appuie sur :

- les termes de référence des services de consultant

pour la réalisation d'une NIES de la construction de trois (3) agences technico-commerciales à Brazzaville, élaboré par le PEEDU ;

- l'article 12 du Décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- l'annexe du décret susdit portant sur le plan type de l'étude ou de la notice d'impact environnemental et social (EIES et NIES).

Les principales activités à réaliser sont les suivantes :

- la recherche documentaire, par la collecte et la consultation des divers documents relatifs à la gestion environnementale, les documents de la politique environnementale de la Banque Mondiale, les documents du PEEDU et autres textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'environnement au Congo ;
- la collecte des données complémentaires et la réalisation des observations de terrain : relever des caractéristiques du milieu physique, les aspects socio-économiques, la qualité de l'environnement autour des sites d'étude ;
- la compilation, analyse et traitement des données collectées ;
- l'identification et analyses des impacts potentiels et résiduels ;
- la consultation des parties prenantes par des enquêtes dans les zones d'influence du projet ;
- l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- la rédaction du rapport provisoire de la NIES ;
- la rédaction du rapport final de la NIES.

2. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

La République du Congo est régie par la Constitution adoptée par Référendum du 25 octobre 2015. Les dispositions relatives à la protection de l'environnement sont traitées dans les articles 8, 41, 42, 43, 44 et 45.

La Banque Mondiale exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale (ÉE) qui contribue à garantir qu'ils sont en matière environnemental rationnels et viables, et par là à améliorer le processus de décision. La politique et les procédures de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale (ÉE) visent à faire en sorte que les options de développement envisagées soient respectueuses de l'environnement et s'accordent avec les principes de développement durable. Elles visent aussi à ce que les conséquences pour l'environnement soient connues le plus tôt possible et prises en considération dans l'élaboration des projets.

Au Congo, la responsabilité institutionnelle en matière de gestion environnementale est principalement assurée par le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement.

Au niveau national, la politique gouvernementale de l'environnement est basée sur la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Cette loi est complétée par le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social et le décret n° 99-149 du 23 août 1999 portant organisation et

fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement. Plusieurs textes réglementaires relatifs à l'environnement existent dans les différents secteurs de développement (eau, énergie, mines, hydrocarbures, forêts, faune, foncier, etc.). Au plan international, le Congo a signé et ratifié plusieurs conventions et accords internationaux.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Les Agences technico-commerciales de la SNE seront implantées dans les quartiers de Madibou, de Nkombo-Matari et de Makabandilou situés respectivement dans les arrondissements 8 Madibou, 7 Mfilou et 9 Djiri.

Dans chaque site sera construit un bâtiment principal R+1 pour l'agence commerciale et un bâtiment annexe abritant la partie technique.

La construction de ces trois agences technico-commerciales vise les objectifs suivants :

- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- rapprocher la SNE de ses clients ;
- créer les meilleures conditions d'accueil ;
- améliorer les prestations aux clients afin de changer l'image de marque de la société.

Les trois (3) sites (Madibou, Nkombo-Matari et Makabandilou) ont été choisis parce qu'ils répondent aux critères ci-après :

- leur localisation dans les extensions récentes de la ville ;
- la disponibilité de terrains, propriété de la SNE, pour l'implantation des Agences ;
- l'accessibilité facile, car en bordure des grandes artères de circulation que sont la route nationale 1 (Brazzaville-Pointe-Noire) et la route nationale 2 (Brazzaville-Ouesso).

Le projet est constitué de deux composantes principales, une commerciale et une technique, d'où son appellation d'agence technico-commerciale. En outre, des installations accessoires (parkings, guérites, parterres de fleurs) sont prévues.

La composante commerciale est un immeuble R+1 qui comprend :

- Au rez-de-chaussée : un (1) hall ; trois (3) caisses donnant sur le hall ; un (1) bureau du chef de portefeuille ; un (1) bureau du chef de recouvrement ; un (1) bureau du chef de relation clientèle ; un (1) bureau du chef du RIPA ; un bureau (1) d'accueil ; un (1) bureau du chef de devis et des salles de toilettes.
- A l'étage : un (1) bureau du Chef d'Agence ; un (1) secrétariat ; une (1) salle de toilette du Chef d'Agence ; un (1) bureau du Chef de division technique ; un (1) secrétariat ; un (1) bureau du Chef de division commerciale ; un (1) secrétariat ; une (1) salle de réunion ; des salles de toilettes pour personnel et une (1) réserve.

La Composante technique est un bâtiment annexe qui comprend :

- Un (1) magasin de stockage de matériel électrique ;
- deux (2) bureaux pour le personnel des services techniques ;
- des vestiaires pour les agents techniques.

Les implantations accessoires sont constituées des guérites, des parkings et des parterres fleuris.

La réalisation du projet va se dérouler en quatre (4)



NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS (3) AGENCES TECHNICO-COMMERCIALES À BRAZZAVILLE, POUR ...



(SUITE DE LA PAGE 12)

phases ci-après :

- la phase de préparation du chantier / installation ;
- la phase de construction / équipement / aménagement des Agences ;
- la phase d'exploitation / fonctionnement des Agences ;
- la phase de fermeture / démantèlement des Agences et de réhabilitation des sites. Cette dernière phase pourrait intervenir si la SNE décide de changer d'option d'aménagement de site ou de déplacement de l'agence.

4. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES DU PROJET

Les grands traits de la géologie de Brazzaville sont constitués de trois (3) séries sédimentaires dénommées série gréseuse de l'Inkisi (I), série gréseuse du Stanley-Pool (SP) et série sableuse des plateaux Batéké (Ba). La série gréseuse de l'Inkisi est d'âge paléozoïque ou primaire et est constituée de grès psammatiques, de grès arkosiques et de grès siliceux. La série gréseuse du Stanley-Pool est d'âge crétacé (secondaire). Elle est constituée d'argilites, de grès compacts blancs et de grès kaolinitiques tendres. La série sableuse des plateaux Batéké est d'âge tertiaire. Elle est constituée de grès polymorphes (Ba1) d'âge paléogène et de sables ocres (Ba2) d'âge néogène.

Quatre (4) unités juxtaposées constituent la topographie de Brazzaville : une plaine d'altitude moyenne de 290m sur les terrasses du fleuve Congo, un bas plateau dit de Maya-Maya de 310m d'altitude moyenne, un plateau médian dit de Binkaroua-Nkombo occupant la partie nord de la ville de 350 m à 400 m d'altitude et un niveau de hauts plateaux dit de Massengo et de Mfilou au nord et au sud constitué de collines de plus de 400 m d'altitude qui culminent à 500 m au mont Boukiéro.

L'agence de Madibou sera implantée sur la terrasse du fleuve Congo, l'agence de Nkombo-Matari sur le plateau de Binkaroua-Nkombo dans un secteur où la topographie est plane tandis que l'agence de Makabandilou sera érigée sur le versant nord du plateau de Massengo.

La région de Brazzaville est soumise au climat équatorial de transition de type bas-congolais. Ce climat est caractérisé par des précipitations moyennes de 1380 mm/an, une température moyenne annuelle de 25°C avec des écarts de température faibles et ne dépassant pas 5°C, une humidité relative comprise entre 70 et 96% et une longue saison sèche de 4 mois de juin à septembre.

Les sols de la zone de Brazzaville sont de type Ferralic Arenosols (classification F.A.O, 1998). Dans la zone, on rencontre principalement 3 types de sols : les sols podzoliques, les sols hydromorphes et les sols ferrallitiques qui sont les plus répandus et les plus représentatifs de la zone. La diversité morphologique est due essentiellement à la situation topographique. La végétation des sites du projet est constituée par des arbres fruitiers, des arbres à ombrage plantés dans des parcelles par la population. Toutefois, les sites de Madibou et de Makabandilou, encore semi-ruraux, conservent quelques vestiges de la végétation originelle qui était constituée de savane arbustive. Les Agences seront implantées dans un milieu urbanisé et densément peuplé. Les populations des zones affectées par le projet relèvent plusieurs

dysfonctionnements liés à la fourniture de l'électricité : mauvaise qualité des services de la SNE, délestages intempestifs, baisses de tension, mauvais entretien des équipements, éloignement des agences commerciales et techniques, lenteurs des interventions techniques sollicitées, escroquerie des agents véreux de la SNE et braquages la nuit du fait de manque d'éclairage public.

5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS

La méthode adoptée pour analyser les impacts générés par le projet sur l'environnement, pendant les différentes phases du projet, s'est basée sur deux grandes étapes : la première concerne l'identification et l'analyse des impacts environnementaux ; la deuxième évalue l'importance des impacts environnementaux identifiés.

5.1. Identification et analyse des impacts

Les impacts positifs de ce projet en phases d'aménagement et de construction concernent les opportunités d'affaires et d'emplois, un meilleur accueil des clients et un gain de temps et une facilité de résolution des problèmes des clients à la SNE.

Les impacts positifs de ce projet en phase d'exploitation sont liés au milieu humain et à l'environnement socio-économique. Ils concernent : (i) l'accroissement de la capacité de la SNE dans l'accueil des usagers, (ii) les opportunités d'emplois et la création des activités génératrices des revenus, (iii) le gain de temps et amélioration des conditions de vie des populations, (iv) la résolution des problèmes techniques et commerciaux de la SNE.

Les impacts négatifs du projet affectent le milieu biophysique (air, sols, faune, végétation, eau), la santé et la sécurité humaine, et les activités socio-économiques.

5.2. Evaluation des impacts environnementaux et sociaux

L'évaluation de la signification des impacts, lesquels résultent de l'interaction de la nature, de l'intensité, de la durée et de l'étendue des perturbations imposées aux composantes significatives du milieu, a permis, sur la base des matrices, de classer les impacts en trois catégories : les impacts à importance mineure ou négligeable, les impacts à importance moyenne et les impacts à importance majeure. Les impacts négatifs majeurs pour les phases de construction et de fonctionnement sont liés aux phénomènes suivants : l'érosion, l'ensablement, l'inondation, les IST/Sida/VIH, les perturbations des voies d'accès, les nuisances sonores, les vibrations, la réinstallation des ménages et les risques d'accidents. Pour la phase de fermeture c'est la baisse de la qualité du service et les pertes d'emploi qui constituent les impacts majeurs. Ces impacts nécessitent des mesures d'atténuation.

6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Un plan de gestion environnemental et social du projet a été élaboré ; son coût global est de 69 100 000 FCFA. Ce PGES vise les objectifs suivants : (i) mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de bonification requises afin de prévenir, minimiser ou compenser les effets du projet sur l'environnement biophysique et sur les milieux humain et socioéconomique ; (ii) définir les activités de suivi, les mesures d'accompagnement, le calendrier de mise en œuvre et les coûts y afférant.

Il comprendra les dispositions suivantes : (i) les mesures de bonification des impacts positifs, (ii) les mesures d'atténuation des impacts négatifs, (iii) les clauses environnementales et sociales à intégrer lors des travaux, (iv) les mesures de gestion des agences en phase de mise en service, (v) le plan de suivi, (vi) les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre et de suivi, (vii) le calendrier et des coûts des mesures environnementales et sociales.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1. Appréciations relatives à l'emplacement du site
Tous les sites sont la propriété de la SNE. Cependant, étant situés dans les quartiers populaires et densément peuplés, il y a lieu de les sécuriser davantage (par la construction d'une clôture, la surveillance...) pour empêcher les occupations anarchiques potentielles avant les travaux et pour éviter les conflits.

7.2. Appréciations relatives aux travaux de préparation du site et de construction

Les nuisances causées lors de la phase de construction seront relativement mineures sur les ressources naturelles (sols, eaux et air), mais elles seront classées de modérées à majeures sur l'environnement immédiat du cadre de vie. On devrait craindre les bruits des engins lors des travaux, les risques d'accidents, les rejets anarchiques des déchets de chantier. Toutefois, en appliquant des dispositions du PGES ces effets seront facilement maîtrisables.

7.3. Appréciations relatives à l'exploitation (fonctionnement) des agences

Le fonctionnement de l'immeuble pourrait entraîner des nuisances (insalubrité, rejets liquides et solides, etc.). Toutefois, les mesures prévues à la fois par l'étude préalable et dans le plan de gestion environnementale (mesures d'hygiène et de sécurité, etc.) et le suivi environnemental pendant la phase d'exploitation permettront d'éviter ou de réduire de façon significative les impacts négatifs précédemment identifiés. Il s'agira surtout de mettre en place un Service de Gestion des bâtiments chargé d'assurer l'entretien et la maintenance.

7.4. Appréciations relatives à la phase de fermeture / démantèlement des chantiers de construction des Agences et de remise en état des sites.

La phase de fermeture et de réhabilitation du site pourrait se réaliser si pour une raison quelconque la SNE décidait de déplacer l'agence ou de modifier les procédures de gestion de sa clientèle. Dans ces conditions, les impacts seraient liés à la perte des emplois, les risques d'accidents, les nuisances sonores, l'intoxication par l'ingestion des polluants particuliers. Les populations riveraines ayant développé des activités génératrices de revenus seraient également affectées.

7.5. Recommandations

Sur la base de l'analyse des impacts et des appréciations ci-dessus, on peut retenir que le projet de construction des trois agences de la SNE, tel que présenté, est viable aux plans environnemental et social si les mesures prévues par le Projet et celles définies dans le présent Plan de gestion environnementale et sociale sont rigoureusement mises en œuvre.

TOURISME

Des assises nationales pour consolider l'image du Congo le 17 juillet

Les 17 et 18 juillet prochains, l'hôtel Radisson Blu M'Bamou palace va abriter les premières assises nationales du Tourisme en République du Congo. Ces assises seront à la fois la vitrine des immenses potentialités en matière de tourisme durable et le point de départ véritable de la politique touristique au Congo. En prélude à cet événement, la ministre du Tourisme et des loisirs a animé une conférence de presse le 08 juillet dernier.



a ministre Arlette Soudan Nonault (Adiac)

Au cours de cette conférence de presse, la ministre du Tourisme et des loisirs, Arlette Soudan Nonault a débatté le programme de ces assises qui seront focalisées sur cinq panels à débattre en deux jours. Il s'agit de : « Le Fonds bleu, source de financement pour l'écotourisme » ; « Quelles sont les difficultés rencontrées par les opérateurs du secteur touristique en République du Congo-Brazzaville » ; « Une bonne gouvernance propice au développement du tourisme durable en République du Congo-Brazzaville et partages d'expériences » ; « Quelle intégration de la société civile pour le bon développement du tourisme durable en République du Congo-Brazzaville ? » et « L'intégration de la Destination Congo-Brazzaville dans le renforcement du Branding de la Destination Afrique ». Ces panels seront modérés par des experts en la matière à l'instar de Rémy Poliwa de l'OMT ; Vanessa Satur, Programme manager coopération technique, OMT ; Carmen Nibigira, coordonnatrice régionale, East Africa Tourism plateforme ; et de François Soudan, directeur de la rédaction de Jeune Afrique. La ministre du Tourisme et des loisirs a déclaré que ces assises constituent le départ et la naissance réelle du tourisme congo-

lais. D'où, l'importance de l'arrivée du secrétaire général de l'OMT qui vient porter sa caution à la création de la « Destination Congo ». Arlette Soudan Nonault, a également abordé les questions allant non seulement au-delà de son propos introductif mais aussi des questions portant sur le deuxième volet de son département à savoir les loisirs. Elle a en outre annoncé la tenue d'une réunion des bailleurs de fonds en marge de ces assises. A l'issue de ces premières assises, qui auront lieu sous le patronage du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le Congo souhaite la prise de conscience de tous les partenaires tant nationaux qu'internationaux de la nécessité et de l'urgence d'appuyer ce secteur en République du Congo ; l'engagement des parties prenantes pour la mobilisation des financements nécessaires au développement de l'activité touristique ; la consolidation, in fine, d'une image « Destination Congo Brazzaville ». Notons que l'OMT est l'une des organisations du système des Nations unies qui gère la politique mondiale du tourisme, dont dépend un emploi sur 11 au niveau planétaire. Son siège est à Madrid en Espagne.

Bruno Okokana

CHU-B

Les agents demandent le paiement de leurs salaires

Le paiement des salaires des mois de mai et juin 2017 d'une part et des allocations familiales d'autre part, au plus tard le 13 juillet, ainsi que l'application immédiate des recommandations de l'audit financier et organisationnel du CHU-B rendu public le 16 juin 2017 et l'apurement de la dette sociale des travailleurs (indemnités de fin de carrière, capitaux de décès détournés) ont fait l'objet d'une assemblée générale extraordinaire le 10 juillet dans l'auditorium du CHU-Brazzaville. En effet, pendant que leurs collègues d'autres établissements publics ont perçu comme d'habitude leurs allocations familiales à la CNSS, ceux du CHU-B par contre en ont été privés à cause des pratiques fallacieuses des agents du Trésor public qui ont pris l'option et la résolution illégales, voire indignes, de ne pas reverser à la CNSS les cotisations sociales du personnel du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B). La déclaration lue à l'issue de cette rencontre stipule que passé ce délai les militants et sympathisants de l'intersyndicale du CHU-B (CSTC - CSC - SYNAMEC) observeront une grève générale à compter du 13 juillet 2017 jusqu'à l'aboutissement de leurs revendications.

Notons que cette réunion s'est déroulée sous le patronage du président du bureau exécutif de l'intersyndicale du CHU-B, le Docteur Oko Ngatsé, en présence des autres membres du bureau.

Guillaume Ondzé

CONFLIT HOMME-ÉLÉPHANT

La loi préconise un règlement pacifique

Le conflit entre l'homme et l'éléphant est devenu récurrent en République du Congo, notamment dans les départements nantis d'aires protégées. Pourtant, les conditions de règlement pacifique de ce litige sont définies par la législation forestière nationale.

Les pachydermes s'attaquent aux champs et plantations fruitières qui figurent au nombre des moyens d'existence des communautés riveraines des parcs nationaux, des réserves naturelles, des aires protégées ou préservées. La législation en la matière préconise l'indemnisation des populations victimes des destructions des plantations par les éléphants. Elle n'autorise cependant pas la décimation de ces espèces intégralement protégées qui se trouvent en voie d'extinction. D'après le directeur général de la faune et des aires protégées, Jean Bosco Nganongo, les barèmes d'indemnisation sont prévus par la loi. Le rôle du ministère en charge des forêts consiste à préparer le document à transférer

au ministère des Finances qui indemnise les populations victimes. La loi fait état de ce que les populations, les collectivités locales, les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) compétentes contribuent à la gestion durable de la faune. Ces entités ont la responsabilité de collaborer avec les services compétents à la surveillance des animaux sauvages ; de contribuer à la fixation des latitudes d'abatage et de capture ; de collaborer à la recherche des auteurs d'infraction à la loi.

Au titre de la loi, les animaux sauvages sont classés en trois catégories à savoir les espèces intégralement protégées, celles partiellement protégées et les autres espèces. «L'importation,

l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogations spéciales de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction», indique la loi.

Les contrevenants à cette disposition sont exposés aux sanctions prévues par la législation, notamment des peines d'emprisonnement assorties d'amendes.

Le conflit entre l'homme et l'éléphant date depuis la nuit des temps. Ces dernières années, l'on signale des cas de destruction par les pachydermes des plantations des populations riveraines des parcs nationaux d'Odzala Nkokoua dans le département de la Cuvette-ouest et de Nuabalé Ndoki dans le département de la Sangha.

Christian Brice Elion

SANTÉ

Le Congo honore peu à peu ses engagements en matière d'acquisition des vaccins

Après avoir amorcé sa sortie progressive de l'éligibilité de Gavi, pour l'acquisition gratuite des vaccins, le pays vient de se doter sur fonds propre de 450.000 doses de pentavalent. Un vaccin protégeant contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'haemophilus influenzae B, a expliqué le médecin chef du Programme élargi de vaccination (PEV), le docteur Alexis Mourou Moyoka.

Les doses de pentavalent disponibles à la PEV couvriront les besoins en vaccination de routine de juillet 2017 à mars 2018 sur toute l'étendue du territoire national. « L'un des objectifs de la vaccination au Congo c'est l'élimination du tétanos néonatal. Les mères doivent donc être vaccinées tout comme les nourrissons doivent l'être à partir de deux mois », a indiqué le docteur Alexis Mourou Moyoka qui a, par ailleurs, souligné que le pentavalent est la pierre angulaire de la vaccination de routine. Ce vaccin ne doit pas manquer même lorsque l'on dispose de plusieurs autres antigènes.

En dehors du pentavalent, la PEV a acquis d'autres intrants, notamment les fridge tag. Ceux-ci permettent de garantir la qualité des vaccins, de veiller à la température de conservation et de signaler tout dysfonctionnement pouvant altérer le vaccin. Ainsi, les vaccins ne peuvent pas subir les altérations liées à la rupture de l'électricité ou à d'autres paramètres logistiques, à en croire le docteur Alexis Mourou Moyoka. Les condi-

tions de conservation, selon lui, répondent aux normes. Les chambres froides dont dispose la PEV peuvent contenir tous les vaccins dont la structure a besoin. « Nous bénéficions encore de l'appui de Gavi sur d'autres aspects de la vaccination notamment la chaîne de froid. Au plan national, un inventaire de la chaîne de froid

Si les enfants ne sont pas vaccinés, il y aura des épidémies dont la prise en charge aura des répercussions sur le plan économique », a indiqué le médecin chef Alexis Mourou Moyoka. Grâce à la coopération sino-congolaise, le Congo acquerra un vaccin contre les pneumonies. Il s'agit du PCV 13. En rappel, Gavi est l'Alliance



Un lot de pentavalent (DR)

est en cours de finalisation avec l'appui de l'Unicef. Il débouchera sur un plan de réhabilitation prenant en compte les faiblesses constatées pour faire en sorte que toute la chaîne de froid sur le territoire national soit aux normes », a-t-il déclaré. Le docteur Alexis Mourou Moyoka a salué les efforts du gouvernement qui, à travers le ministère de la Santé et de la population, supporte à 100% l'achat des vaccins, à l'heure actuelle. « Le retrait de Gavi qui interviendra définitivement en décembre 2017 ne doit en aucun cas occasionner la rupture du vaccin ou de la vacci-

Globale pour le Vaccin et l'Immunisation. Le but de la structure est d'accélérer les progrès des pays pauvres dans les possibilités d'accès des enfants à la vaccination. C'est à ce titre que le Congo a bénéficié de l'appui de Gavi de 2003 à 2011, année où la sortie progressive du pays de l'éligibilité a été amorcée, pour prendre complètement fin en décembre 2017. Ainsi, le gouvernement a déjà commencé à prendre entièrement en charge l'achat des vaccins et les coûts opérationnels de la vaccination. Tel est le cas du pentavalent.

Rominique Nerplat Makaya

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2017

Fulbert Dzimbé pose des actes concrets à Lumumba II

Fulbert Dzimbé, candidat indépendant aux législatives et locales du 17 juillet à Lumumba II a officiellement lancé sa campagne par l'opération d'assainissement et de fumigation dans les quartiers 114, 109 et 106 le 8 juillet.

L'opération ville propre a permis le curage de la rivière Tchinouka à hauteur du pont de l'OCH situé entre le château d'eau et l'arrêt Bolé-bantou, le pont de l'entrée de KM4 sur l'avenue Marien et le pont du quartier Tchitchelle à la descente du lycée Poaty-Bernard bouchés par des immondices causant des maladies à travers les piqûres de moustiques et des odeurs nauséabondes.

Par ailleurs, dans les quartiers 106 et 114, Fulbert Dzimbé et son équipe ont posé la première pierre pour la construction d'un dalot de 5m sur la rivière tchinouka qui reliera ces deux quartiers. Cet acte salutaire a été apprécié par les chefs des deux quartiers. La pose de la pierre a été précédée par un rituel pour les travaux se réalisent dans la quiétude et sans incident majeur. « *Nous te remercions avec toutes ta délégation pour l'action que vous venez faire dans*



nos quartiers qui, depuis leur création en 1972, n'ont pas une passerelle adéquate », a remercié le président du quartier 114, Gabin Mabaya Dzoulou. Toujours dans le cadre de l'assainissement et pour chasser le

paludisme des menages riverains de Tchinouka, Fulbert Dzimbé et sa suite ont également organisé l'opération de fumigation des maisons situées au bord de la rivière tchinouka ainsi que de toutes les zones censées abritées les insectes.

Cette première phase de la campagne du candidat indépendant Fulbert Dzimbé dans Lumumba II a été sanctionnée par une messe d'action de grâce qui a eu lieu le dimanche 9 juillet en l'église Saint-Pierre. Au cours de

ce culte, l'abbé Pierre Akabanzambi a appelé tous les candidats à ne pas céder aux provocations, ni aux actes d'incivisme. « *Ne donnez pas la boisson aux jeunes, attendez plutôt la fin des campagnes pour faire la fête* », a-t-il ajouté après l'évangile.

Soulignons que ces activités d'assainissement lancées officiellement dans le cadre de la campagne électorale à Lumumba II ne sont qu'une suite logique des activités qu'il a toujours menées avant d'annoncer sa candidature à la demande des habitants des quartiers 114, 113, 109, 116 et 105. Notons que les populations de ces quartiers ont remis une enveloppe à Fulbert Dzimbé afin de faire acte de candidature pour les actions sociales réalisées dans leurs quartiers, notamment le don de 4 800 tables du marché de l'OCH communément, la réhabilitation de la piste d'athlétisme du lycée professionnel Thomas-Sankara, la distribution du matériel aratoire, l'assistance aux démunis, le désenclavement du quartier Saint-Pierre et le rétablissement de l'éclairage public dans la circonscription.

Charlem Léa Legnoki

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Le bibliobus poursuit son exploration

Mis en service par l'Institut français du Congo (IFC), le bibliobus ou bibliothèque itinérante continue sa tournée dans les arrondissements de la ville océane dans l'objectif de rendre le livre plus accessible. Cette nouvelle tournée a été lancée, il y a quelques jours, par Fabienne Bidou, directrice déléguée de l'IFC.

Le bibliobus de l'IFC est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. Après son succès enregistré l'année dernière, l'équipe de la médiathèque a décidé de remettre les roues du bibliobus en route pour aller à la rencontre des jeunes dans les différents quartiers de Pointe-Noire. Ce bibliobus a décidé de poursuivre son exploration de la ville dans de nouveaux espaces des quartiers de Mvoumvou, Tchimbamba et Vindoulou. Son service a été même retouché afin de permettre à plus de gens d'avoir accès à la lecture et à une ouverture aux cultures du monde à travers le livre.

Les activités points lecture, notamment à l'Espace culturel Yaro (Loandjili), au Cercle Culturel pour enfants (Mpaka) et à l'Association Africa Graffiti (Côte Matève), ont également été renforcées et complétées par des ateliers d'éveil artistique (percussions, slam et conte).

Interrogée sur ce bibliobus, la directrice déléguée de l'IFC, Fabienne Bidou, a donné l'importance de cette bibliothèque itinérante. « *Nous avons lancé l'année dernière ce bibliobus qui sillonne les rues de différents quartiers de la ville afin de permettre aux jeunes d'avoir accès aux livres et de se cultiver. En moyenne, nous apportons 200 à 300 livres et nous terminons avec une séance de conte. Vu que désormais trois points lecture ont été pérennisés, à savoir le point de Loandjili, de Côte mateve et de Mpaka, nous emmenons le bibliobus à Mbota, à Vindoulou, Tchimbamba et à Mvoumvou* », a-t-elle dit.

En effet, l'IFC avait lancé son bibliobus en 2016. Cette bibliothèque itinérante sillonnait la ville de Pointe-Noire pour rencontrer des enfants et des jeunes dans leurs lieux de vie. Au terme de seize sorties réparties entre juillet et septembre, cette innovation avait touché un millier d'enfants et d'adolescents. Depuis, certains des espaces visités ont pérennisé l'expérience et un réseau des points lectures s'est constitué, regroupant l'Espace culturel Yaro, le Cercle Culturel pour Enfants, l'Association Africa Graffiti et l'IFC de Pointe-Noire.

Rappelons que pendant cette nouvelle tournée, l'équipe de la médiathèque de l'IFC sera accompagnée par la conteuse Gisèle Tchicaya. Cette activité connaîtra également la participation de Rénatura, une association congolaise qui œuvre pour la sauvegarde des tortues marines.

Hugues Prosper Mabonzo

KOUILOU

Un nouveau site touristique voit le jour

Situé à 120 km de Pointe-Noire, Basatsinda Wilderness Camp est un site touristique jouxtant la réserve de la biosphère de Dimonika dans le Mayombe (ditric de Mvouti). Son paysage luxuriant et pittoresque et ses nombreuses curiosités naturelles sont autant de merveilles à découvrir pour les écotouristes et amoureux de la nature.

Basatsinda Wilderness Camp offre aux visiteurs une large gamme d'activités villageoises telles les visites

divers (poterie, vannerie...), fruits de l'ingéniosité des artisans de la contrée.

Ce site mis en valeur pour ses atouts divers est à inscrire dans les tablettes du secteur touristique congolais renaissant. La valorisation des sites comme Basatsinda et sa viabilisation sont plus qu'espérés pour que la destination Congo soit une réalité, surtout que ce site travaille déjà en étroite collaboration avec les villages situés dans la biosphère de Dimonika, réserve de biosphère du

des guides expérimentés sont à la disposition des visiteurs qui ont à cet effet l'avantage de visiter la forêt du Mayombe aux attraits toujours insoupçonnés (faune, flore, relief, etc.). Des bungalows écologiques sont mis à leur disposition rendant encore plus passionnant leur séjour. Basatsinda Wilderness Camp œuvre pour la protection de la faune et leur habitat en République du Congo par la création, l'organisation et l'unification des efforts de conservation



La façade d'un bungalow du site crédit photo>>DR>>

guidées de la palmeraie de vin de palme, la pêche traditionnelle, la cueillette des fruits, les œuvres artistiques

Congo Brazzaville reconnue par l'Unesco en 1988. Pour rendre agréable et convivial la visite des lieux,

grâce au développement du tourisme durable.

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

AS Otoho monte à la 2^e place

Après avoir réussi à reléguer les Aiglons à la troisième place, l'AS Otoho doit faire un résultat le jeudi à Brazzaville face au Club athlétique renaissance aiglon pour éviter de se faire dépasser par son adversaire

Fraîchement éliminée de la Coupe du Congo, l'AS Otoho a décidé de consacrer toute son énergie au championnat national dans le but d'occuper une place honorable. Pour le moment, la mission est en train de lui réussir puisque depuis le 9 juillet, elle a délogé le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) de la deuxième place grâce à sa courte victoire 1-0 sur le FC Nathalys en clôture de la 24^e journée. Le désormais dauphin de l'Athlétic club Léopards de Dolisie devance les Aiglons d'une longueur. Il faudra enchaîner le jeudi 13 juillet au stade Alphonse-Massamba-Débat contre Cara dans le cadre de la 25^e journée du championnat pour non seulement maintenir sa position mais aussi mettre la pression sur le leader qui accueille sur ses installations l'AS Kimbonguela le même jeudi.



AS Otoho/Adiac

Outre la victoire de l'AS Otoho, La Mancha de Pointe-Noire a conservé sa cinquième place en battant à Brazzaville, Saint-Michel de Ouenzé sur un score écriqué d'un but à zéro. Patronage Sainte-Anne a dominé l'AS Kimbonguela sur un score de 2-0. Au Complexe sportif de Pointe-Noire, le FC Kondzo a surpris l'AS Cheminots 2-1.

La 25^e journée de la compétition, rappelons-le débute ce mardi. Au programme,

Saint-Michel de Ouenzé affronte la Jeunesse sportive de Talangai et en deuxième explication, la Jeunesse spor-

tive de Poto-Poto sera aux prises à Tongo football. Le 12 juillet toujours à Brazzaville, Patronage Sainte-Anne affronte le FC Nathalys avant Interclub-FC Kondzo. Le 13 juillet au stade Alphonse-Massamba-Débat, le Cara reçoit l'AS Otoho puis en deuxième heure, l'Etoile du Congo en découdra avec les Diables noirs. À Dolisie, les Jeunes Fauves accueillent Nico-Nicoyé avant AC Léopards-ASK. À Pointe-Noire, la Mancha en découdra avec l'AS Cheminots.

Classement officiel
1-AC Léopards 52 points ; 2- AS Otoho 49 points ; 3- Cara 48 points ; 4- Etoile du Congo 45 points ; 5- La Mancha 44 points ; 6- JST 35 points ; 7- Saint-Michel 35 points ; 8- Patronage Sainte-Anne 35 points ; 9- AS Cheminots 28 points ; 10-Interclub 27 points ; 11- JSP 26 points ; 12- Kondzo 26 points ; 13-Diables noirs 24 points ; 14-Tongo FC 24 points ; 15- Nico-Nicoyé 22 points ; 16- ASK 22 points ; 17- Jeunes Fauves 19 points ; 18- FC Nathalys 18 points.

James Golden Eloué

QUARTS DE FINALE DE LA LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

Sept des huit qualifiés connus

Au terme des matches de groupe, sept des huit qualifiés pour les quarts de finale de la Ligue africaine des champions sont déjà connus. Il s'agit de l'Etoile de Sahel, USM d'Alger, Al Ahly Tripoli, Espérance de Tunis, Mamelodi Sundowns, le Wac et Al Ahly du Caire.

Le groupe A doit compléter le tableau des qualifiés mais la suspension de la Fédération soudanaise de football par le conseil de la Fifa ne rend pas les choses faciles et l'avenir des clubs soudanais en suspens. Dans ce groupe en effet, seule l'Etoile de Sahel (9 points) est assurée de disputer les quarts de finale. Elle avait d'ailleurs acquis sa qualification à l'issue de la 5^e journée mais ne lui garantit pas la première place du groupe. Car, il faudra attendre l'évolution de la situation des clubs soudanais pour y voir claire. En attendant, leurs matches ont été annulés notamment par le déplacement d'Al Merreikh (7 points) en Tunisie pour y affronter l'Etoile du Sahel et aussi le match Al Hilal (4 points) -Clube Ferroviario da Beira

(5 points). Le dernier ticket qualificatif pour les quarts de finale sortira dans ce groupe. Pour l'heure, la CAF n'a pas encore tranché.

Pas de suspense dans le groupe B. L'USM d'Alger (11 points) et Al Ahly Tripoli (9 points) disputeront les quarts de finale. USM d'Alger a écrasé Caps United 4-1 et Al Ahly Tripoli a éliminé le Zamalek après l'avoir contraint à un nul de 2-2. Dans le groupe C, l'Espérance de Tunis (12 points) et Mamelodi Sundowns (9 points) ont respectivement assuré leur qualification pour la suite de la compétition. L'Espérance de Tunis a écrasé Saint George d'Ethiopie 4-0. Dans l'autre rencontre Mamelodi Sundowns et l'AS Vita club ont fait jeu égal 1-1. Dans le groupe D, le Wydad de Casablanca (12 points) termine premier de son groupe après sa victoire 1-0 sur Zanaco. Al Ahly sporting club (11 points) a validé sa qualification en dominant Coton sport de Garoua 3-1.

Coupe africaine de la Confédération: six qualifiés déjà sélectionnés
Le Club africain (12 points) et Fus

de Rabah (9 points+1) ont mis fin au suspense dans le groupe A. Les deux clubs ont conclu la dernière journée des matches de groupe en beauté en dominant respectivement Kampala City 4-0 et Rivers United 2-1. Dans le groupe B, le Club sportif Sfaxien (13 points) a assuré sa première place en battant Mouloudia club d'Algérie 4-0. Bien que battu, le Mouloudia se qualifie pour la suite de la compétition avec ses 11 points soit 6 de plus que Mbabane Swallows. Dans le groupe C, aucune équipe n'a assuré sa qualification à cause de la situation des clubs soudanais. Clube Desportivo Recreativo do Libolo (7 points-1) et Smouha ont fait jeu égal 0-0. Le deuxième match du groupe qui devrait opposer le Zesco United (7 points-2) à Al Hilal Obeid (10 points) a été annulé. Dans le groupe D, c'est le Tout Puissant Mazembe (12 points) et Super sport (10 points) qui disputeront les quarts de finale. Le TP Mazembé a battu Horoya AC 2-1 puis Super sport a dominé le CF Mounana 4-1.

J.G.E.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Matches amicaux

Entré au retour des vestiaires, Exaucé Ngassaki égalise à la 63^e pour Brest, mené au score par Le Havre (score final 1-1). L'ancien joueur de la Djiri a enchaîné contrôle poitrine et demi-volée du gauche. Notons l'absence de Bevic Moussiti Oko, touché.

Nancy bat Dijon (2-1). Arnold Bouka Moutou, qui bénéficiait de jours de vacances supplémentaires, n'était logiquement pas dans le groupe, contrairement à Eden Massouema et Dylan Bahamboula, alignés en seconde période.

Dans les rangs lorrains, Tobias Badila était titularisé en défense centrale, tandis que Yann Mabella est entré à la 87^e. Ryan Bidounga est resté sur le banc.

Durel Avounou était titulaire dans l'entrejeu lors de la victoire de Caen sur Avranches (2-0). Remplacé à la pause. Brice Samba junior n'a pas joué. Sans Clevid Dikamona, Bourg-en-Bresse s'incline face à Lyon (1-3). Alan Dzabana a débuté la seconde période en pointe et a marqué le 3^e but de l'OL sur un bel exploit personnel.

Sans Kévin Mondziaou Zinga, blessé, mais avec Galcot Youlou Loufoukou titulaire, Cholet fait match nul face à Angers (2-2). La formation promue en National a mené au score à deux reprises.

En stage en Suisse, le Stade Rennais a disputé, samedi, son premier match de préparation de l'été contre Sion (défaite 0-1). Titulaire au coup d'envoi, Faitout Maouassa a joué toute la première période.

Randi Goteni n'a pas joué lors du match nul concédé par Troyes face à Orléans (0-0). Le jeune milieu défensif pourrait être prêté rapidement.

Jules Iloki est entré à l'heure de jeu lors du match nul entre Nantes et Lausanne (2-2). Le score était acquis.

Emerson Illoy-Ayyet est entré à la mi-temps lors du revers de l'Olimpik Donetsk face à Helios (1-2). La formation ukrainienne débutera son championnat le 16 juillet à Olesandria.

Sans Jordan Massengo, qui avait bénéficié de jours de vacances supplémentaires, l'Union-Saint-Gilloise a fait match nul avec Bochum (0-0), pensionnaire de Bundesliga 2.

Sans Marvin Baudry, Zulte-Waregem corrige Roulers (7-1). Maël Lépicié est entré à la pause alors que le score était de 4-0.

Amine Linganzi a disputé la première période du match remporté par Swindon Town face aux amateurs du Swindon Supermarine (7-1).

Sans Kiminou Mayoungou, sur le banc au coup d'envoi, Lichtenberg est battu par la réserve du Herta Berlin (0-3). Entré à la 46^e, il est sorti sur blessure à la 47^e.

Sans David Sambissa, le FC Twente corrige Stranraer (5-0).

Camille Delourme

ARTS MARTIAUX

Trois haut gradés de karaté exclus et rétrogradés

Le président de la Fédération congolaise de Karaté et arts martiaux affinitaires (Fecoka-Ama), Dominique Ondzé dit maître Doukaye, a infligé des sanctions à trois ceintures noires qui jusque-là assumaient des responsabilités au sein du bureau exécutif de la Fédération, du conseil fédéral de la Fecoka-Ama et de la ligue départementale de Pointe-Noire. C'est le cas notamment de maître Eric Lambert Tchiloemba dit maître Tabishi, ceinture noire 8^{ème} dan et directeur technique national jusqu'à la date de sanction. « Pour fautes graves : délit d'entrave, récidive, atteinte à l'honneur, à la probité morale, à la désobéissance et abus de l'autorité à des fins personnelles, non-respect des textes organiques de la Fédération (Art 57 du R.I) M. Tchiloemba Eric Lambert est exclu de toutes les activités de karaté au

Congo. (...) Il est rétrogradé au niveau de ceinture blanche », stipule la décision n°048/FECOKA AMA/BEF/PR portant exclusion...

À l'ancien membre du Conseil fédéral, Marcel Passi Moussiessi, les mêmes sanctions lui ont été infligées pour les mêmes fautes que le précédent. Par ailleurs, le secrétaire général de la ligue départementale de karaté de Pointe-Noire, Armel Ghislain Matanzala, a quant à lui été radié des effectifs de la Fecoka-Ama avec interdiction formelle d'assister aux activités de karaté. Il n'a pour autant pas été rétrogradé ceinture blanche comme l'ancien directeur technique national et l'ancien membre du Conseil fédéral même si les fautes évoquées dans les décisions d'exclusion sont exactement les mêmes.

Rominique Nerplat Makaya